



Nivillac

Le Mag

HIVER 2024

Bonne Année
2024

le magazine d'informations de votre commune

Renseignements utiles

Mairie

Lundi.....8h30-12h00..... 13h30-17h30
Mardi8h30-12h00
Mercredi.....8h30-12h00..... 13h30-17h30
Jeudi8h30-12h00
Vendredi8h30-12h00..... 13h30-17h30
Samedi.....9h00-12h00 (sauf vacances scolaires)

3 rue Joseph Dano – 56130 NIVILLAC

mail : mairie@nivillac.fr

site internet : www.nivillac.fr

02 99 90 62 75

Forum de Nivillac

Mardi8h30-12h00.....13h30-17h00
Mercredi.....13h30-17h00
Jeudi13h30-17h00
Vendredi8h30-12h00.....13h30-17h00

Place du Brigadier Eric Marot – 56130 NIVILLAC

mail : accueil@forumnivillac.fr

02 99 90 82 82

Service Enfance / Jeunesse

Accueil de loisirs, garderie municipale école Les Petits Murins, accueil périscolaire Les Petits Murins

1 rue des Ajoncs – 56130 NIVILLAC

02 99 90 82 12

Cantine municipale

4 Espace Lourmois – 56130 NIVILLAC

02 99 90 80 14

Ecole publique Andrée CHEDID

Maternelle et élémentaire

7 rue de la piscine – 56130 NIVILLAC

Ecole privée St Louis

Maternelle et élémentaire

1 chemin des Ecoliers – 56130 NIVILLAC

02 99 90 81 19

Ecole privée Ste Thérèse

Maternelle et élémentaire

31 rue de la Houssaye « Saint-Cry »

56130 NIVILLAC

02 99 90 75 80

Paroisse

Presbytère

20 rue de Nantes-56130 La Roche-Bernard

02 99 90 61 14

Agence Postale Communale

Lundi.....9h00-11h45.....13h30-15h00
Mardi9h00-11h45.....13h30-15h00
Mercredi.....
Jeudi9h00-11h45.....13h30-15h00
Vendredi9h00-11h45.....13h30-15h00
Samedi.....9h00-11h30

5 rue Joseph Dano – 56130 NIVILLAC

02 99 90 86 82

Médiathèque La Parenthèse

Mardi10h00-12h00
Mercredi.....10h00-12h0015h00- 18h30
Jeudi16h30 - 18h30
Vendredi16h30- 20h00
Samedi11h00-16h00

1 rue Joseph Dano – 56130 NIVILLAC

mail : mediatheque@nivillac.fr

site internet : <http://mediatheque.nivillac.fr>

02 99 90 81 64

Collège privé St Joseph

Boulevard de Bretagne – 56130 NIVILLAC

02 99 90 60 23

Maison de l'enfance

Espace Lourmois – 56130 NIVILLAC

02 99 90 73 14

Ecole de Musique - CAEM

Carrefour d'Animation et d'Expressions Musicales

1 rue des Ajoncs – 56130 NIVILLAC

02 99 70 33 23

Résidence Autonomie Les Métairies

4 allée Jean Baucherel – 56130 NIVILLAC

02 99 90 62 35

Multi Accueil de Nivillac

Espace Lourmois – 56130 NIVILLAC

02 99 90 73 14

mail : multiaccueilnivillac@orange.fr

Multi Accueil de Férel

8 rue de la Coulée – 56130 FEREL

02 99 90 57 33

mail : multiaccueilferel@orange.fr



Sommaire

Edito du maire	4
Vie Municipale	5
Cadre de vie	7
Social	10
Enfance et Jeunesse	13
Carte de Nivillac	18-19
Culture et Patrimoine	20
Vie associative	25
Vie Communautaire	28
Conseils Municipaux	30
Annuaire des Associations	34

Directeur de la publication : Guy DAVID

Réalisation : Service et commission communication

Crédits photos : Mairie de Nivillac, Médiathèque, Ecoles et associations de Nivillac, Arc Sud Bretagne.

Impression : ADUNAT Communication **Tirage :** 2.800 exe **Dépôt légal à parution.**

Photo de couverture: Fontaine de Trévineuc



Chères Nivillacoises, Chers Nivillacois,

Avec l'innommable attentat islamiste d'Arras contre Dominique Bernard, professeur de Français, le spectre du terrorisme est malheureusement de retour en France. Dans le même temps, l'escalade de violence que connaît le Moyen-Orient devient insoutenable. Dans ces circonstances et face à ces événements, j'adresse toute ma compassion aux familles meurtries par ces actes de cruauté et nous invite tous à rester bienveillants et solidaires.

Nous avons appris par la presse, le 17 novembre dernier la mise en liquidation judiciaire de la supérette. Notre marge de manœuvre auprès du mandataire judiciaire reste très limitée. Malgré cela, nous allons tenter au mieux de continuer à maintenir et soutenir le commerce local dans un contexte économique difficile. Une étude pour la mise en place d'un marché hebdomadaire vient d'être engagée.

Côté finances, vous avez reçu en octobre dernier votre avis d'échéance pour la taxe foncière. Vous avez cer-

tainement remarqué que le montant a augmenté. Cela s'explique par le fait que l'Etat a décidé de revaloriser toutes les bases locatives de 7.1%. Quant aux taux communaux, le conseil municipal avait décidé de ne pas les augmenter jusqu'alors. Une augmentation raisonnable et progressive de la part communale sera toutefois à envisager dans les années à venir pour financer les différents projets communaux.

Les travaux de finition du lotissement de la Croix Jacques débutés en octobre dernier progressent bien. Ils vont connaître une interruption cet hiver et seront finalisés au printemps.

Nous venons également de lancer un concours d'architecte en vue de recruter un cabinet de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du Complexe Sportif de La Croix Jacques.

Deux articles spécifiques sont consacrés à ces dossiers dans ce bulletin.

En termes de logement, les discussions et négociations avec le bailleur Morbihan Habitat sont en bonne voie pour un rachat du bâtiment du quartier de l'avenir en vue d'une réhabili-

tation. Concernant le lotissement dit « Des Grescans » aux abords du complexe sportif, nous attendons les premières esquisses pour un dépôt de permis de construire qui devrait intervenir dans le premier trimestre 2024.

En cette fin d'année, l'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année en famille.

Nous vous invitons aussi à nous retrouver à notre traditionnelle cérémonie des vœux le vendredi 19 janvier 2024 à 19h00 au Forum.

Guy DAVID



CIMETIÈRE/FUNÉRAIRE :

● Procédure de reprise de concessions funéraires :

■ La Commune de NIVILLAC va engager une procédure de reprise de plusieurs concessions funéraires dans ses deux cimetières (bourg + Saint-Cry), notamment pour les concessions échues et non renouvelées par les ayants-droits, selon le délai légal de 2 ans à l'expiration de la concession. Le renouvellement hors délai n'est pas de droit, mais si la reprise n'a pas été effectuée, l'ayant droit aura gain de cause. Pour cela, veuillez-vous rapprocher des services à la Population pour régulariser votre situation : etat-civil@nivillac.fr ou 02 99 90 62 75.

■ Aussi, la Commune va entreprendre une procédure plus longue de reprise des concessions funéraires en état d'abandon (après constat sur place, rédaction d'un Procès-Verbal stipulant l'état d'abandon, entre les descendants – s'ils sont connus –, le Maire et la Police Municipale et envoi de ce PV à la famille). Un registre des concessions en état d'abandon sera consultable en mairie, selon les horaires d'ouverture. À noter que depuis 2022, le délai légal pour reprendre une concession en état d'abandon par la Commune, a été abaissé à 1 an (au lieu de 3 ans). Manifestez-vous auprès des services à la Population si vous êtes concerné(e) par ce cas de figure et si vous souhaitez conserver votre concession funéraire : etat-civil@nivillac.fr ou 02 99 90 62 75.

● Coordonnées postales, signalez-nous vos changements en mairie ! :

La mairie a un logiciel informatique pour le suivi de ses concessions funéraires : aussi, il arrive fréquemment que les données extraites du logiciel ne correspondent plus aux adresses postales, aux référents de concession funéraire... etc : aussi, nous vous rappelons l'importance de nous signaler ces changements afin que les courriers adressés par les services à la Population de la mairie soient bien réceptionnés par les familles. Pour ce faire, n'hésitez pas à venir nous signaler tout changement (postale, familiale...etc) à : etat-civil@nivillac.fr ou 02 99 90 62 75.

BILAN ANNUEL 2023 ÉTAT-CIVIL (ARRÊTÉ AU 23 OCTOBRE 2023)



- Naissances : 26
- Décès : 46
- Transcriptions de décès (personnes décédées hors NIVILLAC mais domiciliées sur la Commune) : 14
- Mariages : 22
- PACS : 8
- Reconnaissances anticipées/aucours de la vie : 11
- Changements de prénom : 1
- Changement de nom de famille : 1

ARGENT DE POCHE RENOUVELLEMENT EN 2024 :

Le dispositif argent de poche, opération à destination des jeunes de 16/17 ans (et des jeunes adultes isolés/en dehors des dispositifs de droit commun – 16 à 26 ans –) est une opportunité professionnelle puisqu'en effectuant des petits travaux de proximité au sein de la municipalité, le jeune gagne une contrepartie financière en échange. Le jeune doit être Nivillacois. D'une durée d'1/2 journée, l'indemnisation est fixée à 15€ par jour et par jeune.

Le dispositif se tient sur les périodes de vacances scolaires tout au long de l'année : les vacances scolaires d'hiver (février/mars), de printemps (avril/mai), d'été (juillet/août) et d'automne (octobre/novembre). N'hésitez pas à candidater si vous êtes éligible selon les conditions fixées ci-dessus, en adressant un mail à Mme Amélie PONDARD, coordonnatrice du dispositif : mairie2@nivillac.fr / 02 99 90 92 75.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 09 JUIN 2024 :



Les prochaines élections européennes se tiendront le dimanche 09 juin 2024. Se déroulant tous les 5 ans, les élections européennes permettent aux citoyens européens d'élire les représentants au Parlement européen - ou « eurodéputés » - au suffrage universel direct à un tour, pour un mandat de cinq ans, renouvelable.

Pensez à :

- Bien vérifier votre inscription sur les listes électorales en contactant les services à la Population de la mairie (mairie@nivillac.fr / 02 99 90 62 75),
- **Vous inscrire sur les listes électorales :** pour ce faire, il convient de compléter le formulaire CERFA n°12669*02 et d'y joindre une photocopie d'un titre d'iden-

tité en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans ainsi qu'un justificatif de domicile nominatif datant de moins de 3 mois.

ATTENTION : la date limite pour vous inscrire et voter aux élections européennes est fixée au vendredi 03 mai 2024 (6ème vendredi précédent le scrutin).

Vous pouvez aussi faire la démarche d'inscription en ligne (via FranceConnect) ! Rappel : location/mise à disposition de salle communale à destination des associations : pour tout souhait de location ou de mise à disposition d'une salle communale (réunion ou tenue d'une manifestation), pensez à nous déposer un courrier ou à nous adresser un mail (mairie@nivillac.fr / 02 99 90 62 75).



CODE DE LA ROUTE POUR LES SÉNIORS

Dans le cadre de la semaine bleue, nous avons proposé une activité code de la Route pour les seniors. Nous avons créé un code de la route avec des photos prises sur nos communes, là où les administrés sont habitués à se déplacer. Cela leur permettait de se projeter car ils reconnaissaient les différentes situations proposées. Ils ont répondu à 20 questions et nous avons fait une correction de manière collégiale afin d'échanger avec eux sur la réglementation. (Zone bleue, alcool, téléphone au volant, trajectoire sur les giratoires, écoconduite...) et répondre à différentes questions.

Nous sommes intervenus sur les communes de La Roche Bernard, Nivillac et Saint Dolay. Au total, une centaine de personnes ont participé à cette action qui durait environ 02h00.



FORUM DE LA PRÉVENTION ET DE LA TRANQUILLITÉ



PRÉVENTION ROUTIÈRE

L'hiver est là et on constate encore trop d'enfants qui se rendent à pied ou à vélo soit à l'école soit à l'arrêt de bus avec des tenues sombres.

Nous rappelons qu'il est indispensable pour la sécurité de vos enfants qu'ils puissent voir et être vu.

Nous intervenons déjà auprès des élèves dans les écoles scolaires via l'opération « voir et être vu » en partenariat avec la sécurité routière, pour les sensibiliser à porter des vêtements clairs et des gilets jaunes retro réfléchissants afin de garantir leur protection.

N'hésitez pas à équiper vos enfants de lampes et de gilets lors de leurs trajets quotidiens. Il en va de leur sécurité et de celle des autres usagers de la route.

Rappel : le port du gilet jaune permet d'être vu jusqu'à 150 mètres.

Vous avez été 400 à 500 visiteurs le lundi 02 septembre 2023, à venir assister au premier forum de la prévention et de la sécurité organisé par la Police Municipale Pluri-communale. Au total, nous sommes parvenus à réunir sur un même site 22 partenaires et proposer des simulations d'intervention réalisées par les sapeurs-pompiers du centre de Nivillac / La Roche Bernard.

L'objectif de cette journée était de faire découvrir au public les métiers de la sécurité et les associations d'aides aux victimes présentes sur notre territoire et de les sensibiliser aux dangers de la route. Le forum était donc organisé sur trois pôles.

Le pôle prévention routière : Avec un simulateur crash test, un simulateur de conduite deux roues, un réflexomètre, un parcours alcool et produits stupéfiants, une piste vélo, des essais de vélos électriques et trottinettes, secourisme, tests de l'audition et de la vue et divers autres ateliers tournant autour de la prévention et de la sécurité, contrôle des organes de sécurité des véhicules par un technicien d'un contrôle technique.

Le pôle présentation des métiers de la sécurité :

Les forces étatiques seront également présentes telles que la gendarmerie nationale, la police nationale, la police municipale, les pompiers, l'armée de terre, air et mer pour y faire découvrir ces différents métiers et peut être susciter des vocations.

Le pôle prévention :

Des associations de prévention pour les violences faites aux femmes, le harcèlement scolaire et sexiste, la découverte des gestes de premiers secours par la protection civile, la découverte des missions de la SNSM-

Nous tenions à remercier les municipalités de NIVILLAC, SAINT DOLAY et LA ROCHE BERNARD, les partenaires présents sur le site et ceux qui ont contribué aux différents lots, au SDIS 56 pour les simulations d'interventions, aux agents communaux et élus ayant contribué à la mise en place et au rangement du site, Au bar l'Atelier et au petit Marché Local pour la restauration et le garage PRIOUR pour la mise à disposition des deux voitures nécessaires aux simulations.



TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Travaux de finition du lotissement de la Croix Jacques.
Les travaux débutés en octobre dernier progressent bien.
Ils portent sur la voirie, la finition des réseaux, les espaces verts et l'éclairage public.

L'opération s'élève à 368 809,46 € HT et bénéficie du soutien financier du Département du Morbihan dans le cadre du programme de solidarité territoriale et de Morbihan Energies :



Dépenses		
Etudes		
Maîtrise d'œuvre	Quarta	9 961,50 €
Mission SPS	Estuaire coordination sécurité	1 085,00 €
Sous Total		11 046,50 €
Travaux		
Lot 1 - Terrassement - Travaux prépara-toires - Voirie	CHARIER TP	232 738,44 €
Travaux de terrassement, de reprise de terre végétale et de fosse de plantation	ALTHEA NOVA	21 426,00 €
Inspections télévisuelles	CHARIER TP	9 420,00 €
Lot 2 - EU / EP / AEP	SBCEA STURNO	5 200,00 €
Lot 4 - ESPACES VERTS	ALTHEA NOVA	22 836,50 €
Sous Total		291 620,94 €
Equipements		
Eclairage public	MORBIHAN ENERGIES	55 400,00 €
Imprévus		
Imprévus (3%)		10 742,02 €
Total		368 809,46 €

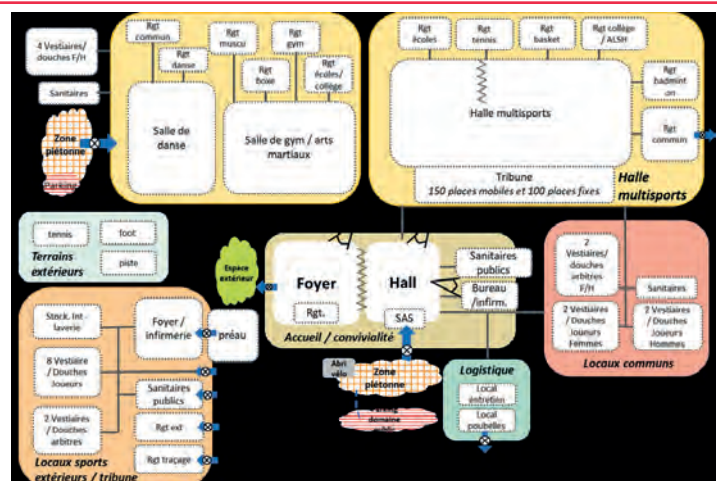
Recettes	
Département du Morbihan (PST 25 %)	92 202,37 €
Contribution de Morbihan Energies	16 620,00 €
Autofinancement	259 987,09 €
Total	368 809,46 €



PROJET DE RÉHABILITATION/ EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA CROIX JACQUES.

Lors de sa séance du conseil municipal du 16 octobre dernier, le conseil municipal s'est prononcé en faveur du lancement d'un concours restreint d'architecte en vue de recruter un maître d'œuvre pour ce projet co-construit et issu d'une concertation avec les associations et les divers usagers. Le projet est estimé à 5 166 000 € HT et devrait s'étaler sur 4 ans. Vous pouvez retrouver le pré-programme du projet sur le site internet www.nivillac.fr

Organigramme fonctionnel du projet



L'HORIZON 56 :

groupe de paroles, de convivialité, d'entraide et de soutien en addictologie

Souffrant d'alcoolisme ou d'autres addictions, une des façons de retrouver les plaisirs que nous offre la vie, c'est de participer à un groupe d'entraide.

Participer aux initiatives du groupe d'entraide « L'horizon 56 », ce n'est pas une honte. Bien au contraire, c'est sans doute un des meilleurs moyens d'éviter la rechute et de sortir de ces fléaux que sont l'alcool et autres produits addictifs.

Nos réunions ont lieu le samedi de 10h à 12h à l'Espace du Lenn à AMBON.

A ces réunions mixtes, s'ajoutent des réunions pour les femmes exclusivement, des réunions pour l'entourage mais aussi des randonnées et des sorties diverses.

Les intervenants ne sont ni des médecins, ni des infirmiers, ni des psychologues mais des anciens malades.

Est dépendant celui qui a perdu la liberté de s'abstenir

Contact :

Josiane Guerton, présidente de l'association.

06 82 02 54 73 - josiane.guerton@orange.fr

SCHÉMAS VÉLO DRING DRING

En septembre, nous avons eu le plaisir de vous présenter la synthèse des différents itinéraires de notre nouveau Schéma Vélo*.

Ce long travail est issu de la concertation et permet donc maintenant de rentrer dans la phase de réalisation.

*Retrouver le détail sur le site internet de la commune : <https://www.nivillac.fr/plan-velo-nivillac-3/>

2024 sera l'année de la première étape d'un long périple, que nous imaginons tortueux, parsemé d'embûches mais qui à terme devrait nous amener à la réalisation de nombreux itinéraires cyclables pour le bien de la collectivité.

L'itinéraire N°1 reliant le Centre Bourg au Boulevard de Bretagne a été identifié comme structurant pour la mobilité et défini comme prioritaire par l'équipe municipale.

Sa réalisation devrait s'échelonner sur 2024/2025 car il faudra au préalable y associer les gestionnaires du réseau (CDC56, ASB), probablement faire des acquisitions de terrains sur certaines portions, lancer un appel d'offre pour retenir le prestataire qui nous accompagnera dans le suivi des travaux et la spécification des différents types d'aménagement et enfin sélectionner les entreprises et lancer les travaux.

Les membres de la commission Transition Écologique

Descriptif de l'itinéraire N° 1 :

Boulevard de Bretagne <> Centre-ville

Itinéraire n°1

2 km





L'itinéraire 1 permet de relier le Boulevard de Bretagne (et La Roche Bernard) au sud de la Place Saint-Pierre. Cet itinéraire se trouve à la fois en agglomération, et aussi hors agglomération entre la D34E et la D176. Un aménagement doux (voie verte) existe déjà entre La Croix Neuve et La Rue du Calvaire.

Cette voie verte dispose de barrières anti-intrusion questionnant les usagers et la collectivités : prise de vitesse des vélos, obligation de mettre pied à terre en montée, difficulté d'accès aux vélos spéciaux (cargo, couché, avec remorques...)

Les aménagements pour les piétons sont assez hétérogènes tout au long du parcours.



Légende

-  Point de vigilance
-  Point dangereux issu de la concertation
-  Aucun aménagement
-  Voie verte





Y'A PAS DE SAISON POUR SE DÉPLACER À VÉLO

Rouler en automne, c'est simple comme un coup de pédale ! Pratique, économique, bon pour la santé et l'environnement, la bicyclette rime aussi avec la saison des marrons ! En suivant quelques conseils, aucune raison de se priver du plaisir de rouler toute l'année.

BRILLER DE MILLE FEUX

Voir et être vu est vital. C'est encore plus vrai en automne.

Le Code de la Route impose des éclairages actifs (qui produisent leur propre lumière) et des éclairages passifs (qui renvoient la lumière).

S'ÉQUIPER POUR TOUS LES TEMPS

Quelques accessoires pour protéger les extrémités (gants, bonnet...) et lorsqu'il pleut, des vêtements imperméables adaptés et des couvre-chaussures sont de bons alliés. L'indispensable ? Les garde-boues à l'avant et à l'arrière du vélo pour éviter les éclaboussures !

Il pleut rarement, c'est aussi vrai en Bretagne. En moyenne, à Rennes et Nantes, sur 460 trajets domicile-travail par an, 34 sont des trajets « mouillés » : soit moins de 8% !

*Source Météo France



SOIGNER SA MONTURE

Pour éviter la corrosion il est préférable de garer le vélo à l'abri et de graisser la chaîne et lubrifier les composants. La vérification de l'état des freins et des pneus est également un point de vigilance pour rouler confortablement.

ADAPTER SA CONDUITE

Pour éviter de glisser, rater un virage ou freiner trop tard, deux maîtres mots : anticipation et prudence !

FAIRE DU VÉLO EN HIVER : dépasser les contraintes

Réduire sa vitesse à vélo

Réduire sa vitesse permet de mieux anticiper les pièges de la route, comme les feuilles ou les plaques de verglas.

De plus, une faible vitesse permettra de maintenir une allure constante et ainsi limiter les changements de rythme.

Prendre soin de son vélo

Quand les températures baissent, le matériel souffre.

Penser à huiler régulièrement et généreusement tous les composants de son vélo afin d'améliorer sa performance et réduire les risques de corrosion.

Penser à recouvrir son vélo d'une bâche/housse lorsque que l'on ne l'utilise pas.

S'équiper de vêtements de protection

Par grands froids, de bons accessoires permettent une bonne protection des mains et de la tête, souvent les premiers organes victimes du froid.

Il est important de protéger le front et les oreilles grâce à l'aide d'un bonnet, si possible spécial pour cycliste et compatible avec un casque.

Ne pas négliger ses mains, elles sont très exposées au vent et doivent être de préférence recouvertes de plusieurs épaisseurs.

Dans l'ensemble il faut privilégier les vêtements respirant qui ont une grande capacité de séchage et d'aération, tout en maintenant un haut niveau d'isolation thermique et d'étanchéité.

Améliorer sa visibilité active (système

d'éclairage du vélo) et passive (vêtements réfléchissants)


Contrôler ou équiper son vélo d'un système d'éclairage vélo actif, phare blanc à l'avant et feu rouge à l'arrière.

Se protéger d'éventuelles éclaboussures

L'hiver, le risque de se salir est élevé à cause de la route mouillée.

Munir son vélo de garde-boue et de pare-manteaux (pare-jupes) est essentiel.

Les ponchos imperméables, les pantalons de pluie et les sur-chaussures seront également très utiles en cas d'intempéries.

Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine

La Mission locale : l'accompagnement des 16-25 ans

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers (stage...). Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.



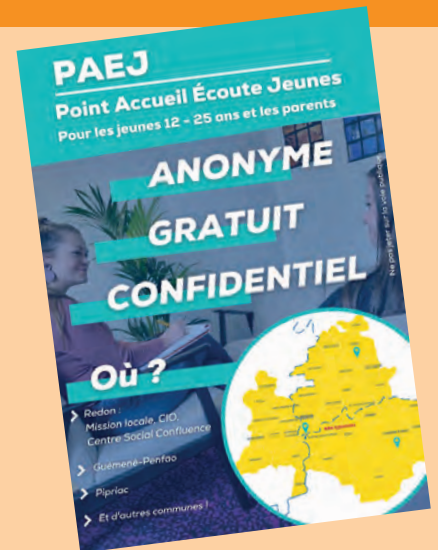
Mission locale au 02.99.72.19.50.

Conseils en mobilité pour les jeunes : une étape clé vers l'autonomie professionnelle

Bien maîtriser ses déplacements peut offrir de nombreuses et nouvelles opportunités. C'est aussi faciliter son insertion sur le marché du travail. La Mission locale vous conseille et vous accompagne pour :

- Évaluer votre situation actuelle au regard de la mobilité,
- Répondre à vos besoins en matière de déplacements : transports en commun, covoiturage, apprentissage du code de la route, aides financières disponibles pour le passage du permis, simulateurs de conduite, conduite supervisée et service véhicule (avec mise à disposition de vélos, scooters, voiturette, voiture).

Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Nivillac, Blandine ROUSSEL est en permanence à la Mairie de Nivillac, et est joignable à la



Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) : Une écoute, un accompagnement sur ce que tu vis

Pour qui ?

● Les jeunes de 12 à 25 ans

Accompagnement, écoute, soutien, médiation pour toute personne confrontée à des difficultés de tous ordres (mal être, tension familiale, scolaire, isolement social, sexualité, addictions, violences, idées noires, ...).

● Les familles

Les proches d'un jeune peuvent être accueillis. Le PAEJ permet d'aborder et apporter un éclairage sur les problématiques de l'adolescence, de soutenir les parents dans leur fonction parentale afin d'aider à favoriser la relation parent-enfant.

Pour prendre rendez-vous :
Référente PAEJ à la Mission locale : 07 88 49 15 60
Antenne MDA 44 de Guéméné-Penfao : 02 40 51 55 60
paej@ml-redon.com

Nous sommes au service de l'ensemble des jeunes du territoire ! N'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous... et suivez-nous sur les réseaux : Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter et YouTube.

Pas encore inscrit(e) ? Pour bénéficier de nos services, c'est simple : appelez-nous au 02.99.72.19.50 ou inscrivez-vous sur notre site www.ml-redon.com





ADMR



L'ADMR de Nivillac a organisé, ce lundi 11 septembre, dans le théâtre du forum, un spectacle humoristique animé par Joseph COUGNASSE et son épouse.

Cette action a rassemblé 200 personnes de plus de 60 ans aidées ou pas par notre association : clubs ou associations alentour. Des bénévoles et des salariées ont veillé au bien-être de nos aînés.

Le but de cet évènement très festif est de « sortir » toutes ces personnes de chez elle et ainsi les faire se rencontrer pour échanger entre elles.

Ce rassemblement permet aussi de faire connaître les services de l'ADMR et la force de notre réseau.

Les participants ont apprécié ce moment convivial pendant une moyenne de 2 heures entrecoupée par une entracte et à l'issue un goûter leur a été offert.

La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Morbihan a participé au financement de cet évènement.

La présidente

Martine MORICE

TRANSPORT SOLIDAIRE

Madame Laurence PRIZIAC et Monsieur André PEDRON de l'Association « **En Avant Saint Cry** » proposent de mettre en place un transport solidaire pour les résidents de la Résidence autonomie Les Métairies de Nivillac. La demande émane des résidents, qui ne peuvent pas ou plus se déplacer, relayée par les membres du Conseil de la vie sociale et les agents de la Résidence autonomie. Ce service solidaire consiste pour des conducteurs de l'Association à emmener en voiture les Résidents dans un rayon allant de Marzan à Théhillac, afin de les accompagner chez les professionnels de santé, au cimetière ou faire des courses. Ce service de transport de proximité va bien

au-delà d'un déplacement d'un point A à un point B : c'est toute une démarche d'accompagnement proposée aux Résidents pour renforcer leurs liens sociaux et maintenir leur autonomie le plus longtemps possible. Cet accompagnement solidaire et bienveillant s'inscrit dans une véritable démarche fraternelle des membres de l'Association vis-à-vis des personnes âgées de la Résidence. Cette solution de mobilité solidaire est proposée moyennant le tarif de 3 € par déplacement, reversés à l'Association « En Avant Saint Cry », qui finance entièrement le reste à charge du coût réel par transport. Les premiers transports commenceront le vendredi 12 janvier 2024 après-midi.

CCAS : OUVERTURE DU CCAS

A partir du 1er janvier 2024, le Centre social du CCAS vous accueillera sur rendez-vous le lundi toute la journée (et non plus le jeudi) à la Mairie de Nivillac.

Merci de contacter l'accueil de la Mairie au 02 99 90 62 75.

APPEL A BENEVOLES

Le CCAS de Nivillac fait un appel aux personnes qui souhaiteraient devenir bénévoles auprès des personnes âgées de la Résidence autonomie et de la Commune. Nous remercions par avance très chaleureusement toute personne qui souhaiterait rejoindre l'équipe des bénévoles du CCAS/Résidence autonomie. Qu'elle soit ponctuelle ou régulière, votre participation sera la bienvenue. Vous pouvez nous contacter par téléphone au 02 99 90 62 35 ou par mail residence.autonomie@ccas-nivillac.fr / ccas@nivillac.fr



Banque Alimentaire

La Banque alimentaire sera fermée de janvier à mars 2024.

En cas d'urgence, pour pouvoir bénéficier d'un colis alimentaire, vous pouvez joindre le CCAS de Nivillac en contactant l'accueil de la Mairie au 02 99 90 62 75



La campagne d'hiver a ouvert ses portes depuis le 21 novembre 2023.

Distribution tous les mardis de 14h à 16h00 et tous les vendredis de 10h00 à 11h30 à la Mai-son de la Solidarité au 19 bis porte Garel à Nivillac.

Tél : 02 99 90 24 35



LA VIE A LA RESIDENCE AUTONOMIE



- Pour la 14^{ème} édition du festival photo AR'IMAGES Monsieur DESAUNAY et MONSIEUR BORDES-PAGES nous font partager leur collection en petit format en exposant des photos dans le hall de la Résidence de mai à fin septembre .



- Nous avons accueilli des élèves d'un Lycée de Redon sur une journée, certains Résidents ont déjeuné en terrasse avec eux. L'après-midi s'est poursuivi par des jeux de sociétés.



- Pour le repas du goût l'équipe cuisine a accueilli Madame ADVENARD propriétaire du domaine du Grand Condest « chambres d'hôtes et gîtes » à Nivillac , qui nous a concocté un super repas riche en saveur ,ce repas a été très apprécié par les Résidents , animé par un quiz culinaire et des chants.

- Nous avons accueilli les enfants du centre de loisirs de Nivillac sur deux après-midis. Très belles rencontres intergénérationnelles la visite des enfants a mis beaucoup de joie et de bonheur, une rencontre de qualité. Jeux en plein air (chamboule tout, fléchettes, anneaux... Apprécies de tous.



- Ca danse, sa swing et ça chante à la Résidence au son de l'accordéon ;Ambiance garantie !



- Les beaux jours arrivent !! Des sorties et pique-nique sont organisés





École Saint-Louis

Notre école accueille 207 élèves répartis dans 8 classes de la petite section au CM2. En lien avec l'actualité, le thème de l'année s'intitule « Sportez-vous bien ! »

Pour débiter le thème, les enfants de petite et moyenne section ont bénéficié de 5 séances de gymnastique animées par un éducateur sportif d'Arc Sud Bretagne.



Les élèves de CE2/CM1/CM2, coupe du monde oblige, ont pratiqué le rugby : la passe-arrière et la mêlée n'ont plus de secret pour eux.



Quand aux élèves de CE1, ils se sont entraînés pour le relai 4 X 4 nages à la piscine des métairies à Nivillac (ce que feront toutes les classes de primaire au cours de l'année)

Les élèves de grande section entre novembre et décembre ont participé à des ateliers de jeux de raquettes. Ils sont fin prêts pour Roland Garros ! Au cours de l'année, les classes de CM1/CM2 s'initieront à la voile mais également au ski alpin, les CP/CE1 au flag football, et toutes les classes participeront à des olympiades organisées début juillet.



La cheffe d'établissement se tient à votre disposition tout au long de l'année pour un rendez-vous et une visite d'école.



Portes-Ouvertes de l'école : **vendredi 24 mai 2024**

Ecole Saint-Louis 1, chemin des écoliers
56130 NIVILLAC
Tél : 02 99 90 81 19 - site Web : <https://www.ecolesaintlouis-nivillac.com/>



École Sainte-Thérèse de Saint-Cry

Les Jeux Olympiques à Saint-Cry

Le 4 septembre dernier, c'est une école encore plus jolie et colorée que les 80 élèves de l'école Sainte-Thérèse ont pu retrouver grâce aux nouvelles peintures de la classe CM1-CM2 ainsi que de la salle de motricité. Ces différents travaux d'aménagements ont été réalisés durant l'été par plusieurs papas bénévoles, notamment au cours de la journée travaux OGEC du 8 juillet.

Cette année, le projet pédagogique de l'école de Saint-Cry vise à renforcer les valeurs du sport à l'école et à sensibiliser les élèves à l'importance de l'activité physique à travers la découverte d'un événement mondial : les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Pour débiter ce projet, chaque vendredi durant cinq semaines, les élèves ainsi que les membres de l'équipe éducative se sont lancés dans des journées aux couleurs des anneaux olympiques. Tous en bleu, jaune, noir, vert et rouge afin

de prendre des photos et surtout de relever ensemble des défis : réaliser 2024 passes, 2024 sauts, créer une fresque olympique...

En classe, nous travaillerons particulièrement sur les continents, la France et sa capitale, la découverte d'une multitude de sport ou encore le paralympisme.



LES JEUX OLYMPIQUES DE SAINT-CRY !



École publique Andrée Chedid

Ecole maternelle
7, rue de la piscine 56130 Nivillac

Présentation de l'école :

En 2023/2024, l'école maternelle accueille 76 élèves répartis en 3 classes : une classe de TPS/PS, une classe de PS/MS et une classe de GS.

Le fil conducteur de l'année scolaire 2023/2024 est lié à l'olympisme, sujet d'actualité : poursuite du travail sur le corps humain et ses fonctions entamé l'an passé...pour finir par des olympiades en fin d'année.

Une initiation à l'anglais est proposée dès la petite section et un professeur diplômé en musique intervient chaque semaine dans les classes. Chaque classe fréquente également la salle de sport communautaire située juste à côté, une fois par semaine.

Le fil conducteur de l'année scolaire 2023/2024 est lié à l'olympisme, sujet d'actualité : poursuite du travail sur le corps humain et ses fonctions entamé l'an passé...pour finir par des olympiades en fin d'année.

De plus, cette année scolaire, les élèves de grande section ont intégré le projet école d'éducation nutritionnelle de l'association « Equaliance » (Equilibre et alliance pour la santé de nos enfants). Ce dispositif sera maintenu pendant 3 ans pour ce groupe classe jusqu'en CE1. L'objectif des ateliers qui seront proposés aux enfants (et aux parents) par Carole Le Méro, diététicienne nu-

tritionniste, est de promouvoir le bon équilibre alimentaire. Dans le cadre de la semaine du goût, les enfants ont rencontré Carole qui leur a fait goûter du sel et du sucre, du sucre complet, et de l'abricot sec. Avant de goûter, il fallait sentir, malaxer, lécher, puis mâcher avant d'avalier.

Quelques évènements du premier trimestre de l'année scolaire 2023/2024 :

- La semaine du goût du 16 au 20 octobre 2023
- La grande lessive du jeudi 19 octobre 2023 : nous avons participé à « la grande lessive » avec pour thème « Avec ou sans eau ». Nos installations artistiques éphémères étaient visibles aux entrées de l'école, nos œuvres étaient accrochées comme du linge! Elle aura été très arrosée notre grande lessive «avec ou sans eau» (avec la pluie du jour !).
- Une sortie au bois, le vendredi 10 novembre pour observer la nature, les arbres et ramasser diverses choses qui ont servi dans les activités en classe.
- Ensemble, chacun son livre dans toute la Bretagne, vendredi 17 2023 à 13h51 : c'est une mobilisation académique en faveur du livre et de la lecture.
- Spectacle au forum, le jeudi 7 décembre.
- Visite à la résidence autonomie pour



des chants et comptines aux papis et mamies, le mardi 19 décembre.

- Séance de cinéma, le jeudi 14 décembre dans le cadre du dispositif « Ecole et cinéma ».
- Visite du père Noël à l'école, le vendredi 22 décembre pour une distribution de cadeaux pour les classes.

Tel : 02/99/90/85/39

ecole.maternelle-nivillac@orange.fr

<http://maternelleandreechedid.toutemonecole.fr>





Le Conseil Municipal des Jeunes

Dans sa profession de foi, le Conseil Municipal de Nivillac a décidé de mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes. Le projet a débuté en mai 2023 et actuellement, nous avons 6 jeunes intéressés.

Afin de se laisser le temps de rencontrer et de mobiliser les jeunes sur cette action participative, les élections sont décalées au Samedi 3 Février 2024.

Un C.M.J, C'est quoi ?

Le Conseil Municipal des Jeunes est un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de la parole des jeunes sur la vie de la commune.

Il leur permet d'apprendre à être des citoyens, de pouvoir agir au sein de la commune et, de ce fait, d'être initié à une éducation à la démocratie.

Le CMJ est une occasion pour les jeunes d'être consultés et de pouvoir participer à la conception et la réalisation de projets définis en commun avec les élus adultes et pouvoir avoir des effets sur le terrain communal.

Pourquoi un C.M.J ?

- Pour donner la parole aux jeunes afin de leur permettre de participer à la vie locale,

- Pour proposer des idées et réaliser de nouveaux projets pour la commune,

- Pour participer à l'information des autres jeunes,

- Pour donner envie de s'investir dans l'action publique.

Le Conseil Municipal de Jeunes sera composé de jeunes habitants Nivillac, élus pour 2 ans et scolarisés en 6ème, 5ème, 4ème, 3ème.

Sur le modèle du Conseil Municipal des adultes, il se réunit en séances plénières et en commissions.

Encadré par des animateurs, les commissions autour des thématiques choisies (sport, solidarité, sécurité et environnement, information et communication, culture et loisirs.....) et/ou le Conseil Municipal de Jeunes se réunissent sur des temps définis en commun (samedis matin, mercredis après-midi ou pendant les vacances scolaires).

Le C.M.J formule des propositions qui sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal des adultes.

Les dates à retenir...

La campagne électorale du C.M.J : elle aura lieu du **8 Janvier 2024 au 2 Février 2024**. Le temps de cette campagne électorale, la profession de foi (programme) des candidats sera visible sur le site de la commune de Nivillac (nivillac.fr), dans les différents bâtiments communaux (Mairie, Forum, Médiathèque, A.L.S.H), au sein du collège Saint Joseph de Nivillac (C.D.I et salle de permanence) et sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram).

Les élections du C.M.J : Elles auront lieu le **samedi 3 Février 2024** de 9h à 12h à l'Accueil de Loisirs de Nivillac. Si tu es élève de 6ème, 5ème, 4ème ou 3ème, et que tu habites Nivillac, tu peux voter pour les conseillers municipaux dans ta commune, quel que soit ton lieu de scolarisation.

Le jour de l'élection tu seras appelé à faire ton devoir de citoyen : dans le bureau de vote tu seras amené à présenter ta carte électorale et à signer la liste d'émargement. Puis tu passeras dans l'isoloir et tu choisiras alors le candidat qui te semble le plus à même de te représenter.

Si tu as des questions, tu peux rencontrer Anne-Sophie à l'ALSH ou, la contacter par téléphone au 06.34.33.05.52 ou par mail à enfancejeunesse@nivillac.fr



LIEU D'ACCUEIL ENFANTS
PARENTS
A PETITS PAS

Accueil libre et gratuit
Tous les lundis
Entre 9h et 11h30
Fermé le 2ème lundi des
vacances scolaires, à
Noël et l'été

Maison de l'enfance
de Nivillac

Un Lieu pour échanger,
partager et s'informer

Un espace de
socialisation pour vos
jeunes enfants

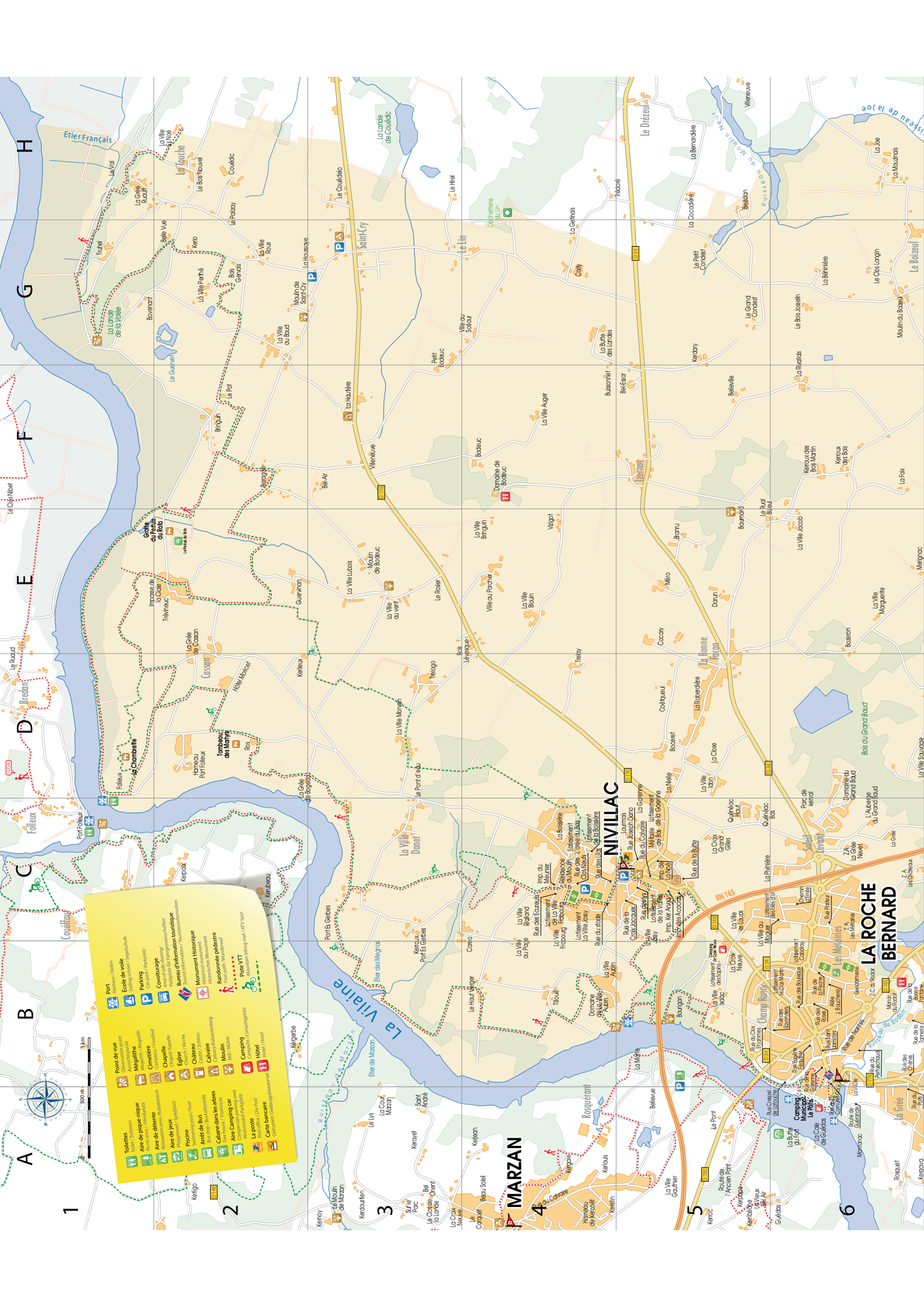
*Pour les enfants de 0 à 4 ans
accompagnés de leurs parents,
grands parents, mais également pour
les futurs parents*

Un lieu de rencontre
convivial
adultes/enfants

LAEP "A Petits Pas"

Maison de l'enfance
Espace Lourmois
56 130 Nivillac
02 99 90 78 56
laeplrb@orange.fr





A
B
C
D
E
F
G
H

1
2
3
4
5
6



Toilettes Toilettes

Aire de pique-nique Aire de pique-nique

Aire de détente Aire de détente

Aire de jeux Aire de jeux

Piscine Piscine

Arêt de bus Arêt de bus

Cabane dans les arbres Cabane dans les arbres

Aire Camping car Aire Camping car

La poste La poste

Carte bancaire Carte bancaire

Point de vue Point de vue

Mégalithe Mégalithe

Cimetière Cimetière

Chapelle Chapelle

Eglise Eglise

Château Château

Calvaire Calvaire

Moulin à eau Moulin à eau

Camping Camping

Port Port

École de voile École de voile

Parking Parking

Conservatoire Conservatoire

Bureau d'information touristique Bureau d'information touristique

Monument Historique Monument Historique

Randonnée pédestre Randonnée pédestre

Piste Piste

LA ROCHE BERNARD

NIVILLAC

MARZAN

La Vaine

Champ Berric

Rosquellan

Étier de Marzan

Ruisseau de la Joie

Le Drazoul

Étier de Marzan

Le Drazoul

Le Drazoul

Étier de Marzan



VILLAGES ET LIEUX-DITS DE NIVILLAC			
Baragon	D2	C6	G4
Beauvieux	H7	C3	B4
Behennec (La)	F3	C6	B4
Bel-Essor (La)	E7	C6	F4
Belleville	D5	C6	E4
Bel-Air	D5	C6	E4
Bezan	C8	C6	E4
Bocenet	E7	C6	E4
Bodeno	E7	C6	E4
Bodouc	E7	C6	E4
Bocuc (Petit)	H3	C6	E4
Bos Lévesque	G4	C6	E4
Bossière (La)	D8	C6	E4
Botzau (Le)	D6	C6	E4
Botzau (Le Petit)	E5	C6	E4
Bonne Fagon (La)	G4	C6	E4
Bot (Le Petit)	F6	C6	E4
Bougon	D1	C6	E4
Bovenan	C6	C6	E4
Bozon	E2	C6	E4
Buissonnet (Le)	E2	C6	E4
Butte (La)	H2	C6	E4
Butte des Landes (La)	H1	C6	E4
Caréno	C1	C6	E4
Cassan	D2	C6	E4
Châtré (Le)	H7	C6	E4
Clône (Le)	F3	C6	E4
Clos Longin (Le)	G3	C6	E4
Clos (La)	D5	C6	E4
Coetqueul	H5	C6	E4
Cocay	C8	C6	E4
Coody	E7	C6	E4
Condé (le Grand)	G5	C6	E4
Condé (le Petit)	H3	C6	E4
Couédic (Le)	H3	C6	E4
Couédic	G2	C6	E4
Cressan (Le)	D8	C6	E4
Croix Neuve (La)	F6	C6	E4
Danun	E5	C6	E4
Déchefferie (La)	G4	C6	E4
Fox (La)	F6	C6	E4
Foloux	D1	C6	E4
Gendarmerie (La)	C6	C6	E4
Grao Baur (Auberge du)	D6	C6	E4
Gree de Casson (La)	E2	C6	E4
Gree de Nevert (La)	C8	C6	E4
Grée Ruault (La)	H1	C6	E4
Guervincan	E2	C6	E4
Hambeau Por-Foloux	D2	C6	E4
Haur Verger (La)	H7	C6	E4
Haulère (La)	F3	C6	E4
Hôtel Moricef	D2	C6	E4
Housaye (La)	G3	C6	E4
Izann	H5	C6	E4
Joe (La)	D5	C6	E4
Kerrousef	E7	C6	E4
Quénéac-bas	D8	C6	E4
Quénéac-haut	E7	C6	E4
Rhodri (Irong du)	E7	C6	E4
Rhodo (La)	F5	C6	E4
Riato	E2	C6	E4
Ros	D2	C6	E4
Roser (Le)	G2	C6	E4
Rud Beau (Le)	E5	C6	E4
Saint-Cry	F6	C6	E4
Sainte Marie	G7	C6	E4
Soleil Levant	G4	C6	E4
Soleil Levant (lotissement)	F6	C6	E4
Tilouaf	E6	C6	E4
Touche (La)	E5	C6	E4
Trey	C8	C6	E4
Trevec	F8	C6	E4
Trévoig	H2	C6	E4
Village de foloux	D2	C6	E4
Vid (Le)	H2	C6	E4
Vilgou	D2	C6	E4
Ville au Baud (La)	G2	C6	E4
Parc de Kerval	D2	C6	E4
Pivrière (La)	B4	C6	E4
Port es Gerbes	F3	C6	E4
Pressot (Impasse du)	G7	C6	E4
Pigeon Vert	D8	C6	E4
Pivrière	C5	C6	E4
Port es Gerbes	C5	C6	E4
Quénéac-bas	C5	C6	E4
Quénéac-haut	C5	C6	E4
Rhodri (Irong du)	B/C7	C6	E4
Rhodo (La)	F5	C6	E4
Riato	E2	C6	E4
Ros	D2	C6	E4
Roser (Le)	G2	C6	E4
Rud Beau (Le)	E5	C6	E4
Saint-Cry	F6	C6	E4
Sainte Marie	G7	C6	E4
Soleil Levant	G4	C6	E4
Soleil Levant (lotissement)	F6	C6	E4
Tilouaf	E6	C6	E4
Touche (La)	E5	C6	E4
Trey	C8	C6	E4
Trevec	F8	C6	E4
Trévoig	H2	C6	E4
Village de foloux	D2	C6	E4
Vid (Le)	H2	C6	E4
Vilgou	D2	C6	E4
Ville au Baud (La)	G2	C6	E4
INDEX DES RUES			
NIVILLAC (BOURE)			
Accas (Impasse des)	C5		
Blés (Impasse des)	C5		
Butte (Rue de la)	C4		
Bossière (Lotissement de la)	C5		
Capucines (Impasse des)	C5		
Centre de oasis	C5		
Chaignères (Rue des)	C5		
Chrouettes (Impasse des)	C5		
Cos Neuf (Rue des)	C4		
Croix Neuves (Rue des)	C5		
Docteur Picaud (Place du)	C4		
École Saint-Joseph	C5		
Écoles (Chemin des)	C3		
Euroules (Rue des)	C4		
Eric Maroc (Place)	C5		
Faouthes (Rue des)	C5		
Forum de Nivillac	C5		
Germe (Lotissement de la)	C5		
Hronnelles (Rue des)	C5		
Jorquilles (Rue des)	C4		
Joseph Dano (Rue)	C5		
Ker Anna (Impasse)	C5		
Lia (Rue des)	C5		
Lourmols	C4		
Lioumols	C4		
L'oree du bos (Lotissement)	C4		
lys (Rue des)	C5		
Maison de l'enfance	C5		
Médiasèque	C5		
Concarne (Rue du)	C5		
Méandrique	C5		
Méandrique (Rue des)	C5		
Mélandic de bas	C5		
Meunier (Impasse du)	C5		
Mimosas (Impasse des)	C4		
Noé (Impasse de la)	C5		
Noselières (Impasse des)	C5		
Osage (Rue des)	C5		
Sam-Pierre (Place)	C4		
Stade (Rue du)	C4		
Stade (Lotissement de la)	C4		
Valée (Lotissement de la)	C5		
Ville Jossy (La)	C5		
Vivier (Rue du)	C5		
VIVILLAC (LA ROCHE BERNAUD)			
Arches (Impasse des)	B6		
Savomiers (Rue des)	B6		
Salle de sports	B6		
Saint-Joseph (Collège)	B6		
Saint-James (Rue du Clos)	B6		
Saint-James (Rue)	B6		
Savomiers (Rue des)	B6		
Tilleuls (Rue des)	B6		



20

Culture

L@ Parenthèse médiathèque

La programmation 2023 proposée par la médiathèque a été particulièrement riche et a connu une forte fréquentation par rapport à l'année passée ! Mer-

ci au nombreux public qui nous a suivis tout au long de l'année ! L@ Parenthèse est un lieu d'expression des différentes formes artistiques et culturelles, ouvert

aux artistes et associations souhaitant s'exprimer, en lien avec le projet culturel de la médiathèque. Cette rétrospective en images nous le montre.



Dans le cadre du Printemps des Poètes, dont le thème 2023 était « Frontières », les espaces de la médiathèque et ses abords extérieurs ont servi de décors à deux créations chorégraphiques, avec des circulations inédites. Les solos dansés des deux chorégraphes étaient basés tous les deux sur un collectage auprès des usagers des médiathèques. (1) Spectacle « iMMédia » de Virginie Clénet. (2) Spectacle « Poètes » de Peggy Bosc. Ces deux spectacles de danse étaient complétés par l'exposition de peintures « Coalescences » de V. Marciset.

Grâce au soutien de la Médiathèque départementale du Morbihan et à sa malle ZlcoteK, une belle initiative a été appréciée du public adulte et enfant. En effet, du 6 mai au 31 août, 17 instruments de musique pouvaient être empruntés au même titre qu'un livre, un CD, ou un DVD (3). Pour accompagner le public dans la découverte de ces instruments, JOSQUIN, musicien-auteur-compositeur a animé deux ateliers de découverte musicale les 6 et 24 mai (5). Accompagné de sa guitare et d'autres épices sonores, JOSQUIN a également été invité pour un concert mêlant chansons et airs traditionnels, à la croisée des routes américaines, irlandaises et françaises (6). Pour le lancement de la ZlcoteK, la chorégraphe Peggy Bosc était aussi de retour pour un solo dansé, interactif et joyeux avec son spectacle « Quand le chat n'est pas là... »(4). 73 prêts d'instruments ont pu être réalisés à raison d'un prêt d'une durée de 15 jours-3 semaines.



LES ARBRES REMARQUABLES DU MORBIHAN

Du 7 juillet au 30 septembre, la médiathèque a mis à l'honneur les arbres remarquables du Morbihan autour de deux expositions et d'un

vaste programme d'animations réalisé avec le soutien financier du Conseil départemental du Morbihan.

De nombreux partenaires du territoire et le public étaient réunis le 7 juillet pour le vernissage de l'exposition « Arbres remarquables du Morbihan » prêtée par la Médiathèque départementale du Morbihan et celle de photographies de Marc Roulland « Paysages boisés », autour du Maire de Nivillac, Guy David et du Conseiller départemental Alain Guihard (7).





Rétrospective partielle en images : exposition « Arbres remarquables du Morbihan » (1) ; sortie nature le 22 juillet dans le centre bourg de Nivillac avec Patrice Baudet, responsable du Service Espaces verts de la commune de Nivillac (2) ; conférence de Dominique Mansion lors de la Fête de la nature le 30 juillet (3) ; balade contée avec Rémy Cochen au bois

de Lourmois le 9 août (4) ; sortie nature au bois de la Corodais avec Rodolphe Montus-Augé le 3 septembre (5) ; ateliers d'écriture avec Marine Thieulin les 25 août, 1er et 9 septembre (6) ; spectacle de poésie orale & cithare avec Odile Seveno le 9 septembre (7) ; Journées du patrimoine sur le site de Lourmois avec Julien Chesnin le 16 septembre (8) ; atelier d'art floral avec Béatrice Baudet, présidente de l'association A.B.R.E.S. (9)



Sans oublier l'Université du Temps libre Pays de Vilaine, le cinéma La Couronne, Joël Letexier président de l'association AVENIR... Un grand merci à toutes et tous !



Semaine bleue : 3 ateliers ont égayé la semaine de nos aînés à la Résidence autonomie en octobre : jeux vidéo, jeux de société et atelier d'impressions végétales (10).

2024 - 二千二十四

Rendez-vous en 2024 avec la thématique du Japon mise à l'honneur ! Expositions, atelier de dessin manga, démonstration d'ikebana, projections, conférences... , avec nos partenaires et artistes du territoire.

Vous retrouverez également nos grands rendez-vous : Nuits de la lecture, Printemps des poètes, Semaine bleue, Mois du film documentaire...





22

Culture



L'achat de tous les billets de spectacle peut se faire gratuitement en ligne via le site www.forumnivillac.fr

Sam 10 fév - 20H30

DAN AR BRAZ avec David er Porh

L'artiste breton revisite son répertoire en l'émaillant d'histoires vécues



Sam 16 mars - 20H30

LILI CROS & THIERRY CHAZELLE

Nouveau spectacle « Soyez heureux »



Vend 12 janv - 20H30

12 FEMMES EN COLÈRE - Cie Ta main camarade

Théâtre à partir de la lutte à l'usine
Tréfimétaux de Couëron en 1975



Lundi 26 fév - 15H00

Je suis tigre - A partir de 6 ans

Danse, acrobatie, fresque dessinée en direct



Sam 13 avril - 20H30

ANNE CONSIGNY - « L'Occupation » de Annie Ernaux

Théâtre





Des manifestations COMMUNALES



SAMEDI 30 MARS

Concert des élèves du CAEM au
Forum

Fête de la
MUSIQUE

Vendredi 21 Juin

Fête de la Musique à Saint Cry

Samedi 29 Juin

Fête de la Musique au
Centre bourg

Samedi 7 Septembre

Organisé dans les locaux du Forum de 10h à 17h



Histoire et patrimoine DE NIVILLAC À L'ILE D'ELBE



NAPOLÉON IER QUITTANT L'ÎLE D'ELBE. 26 FÉVRIER 1815.
par BEAUME Joseph (1796 - 1885)
Bibliographie :
Archives DÉPARTEMENTALES 56 - ÉTAT CIVIL - 1787
Archives DÉPARTEMENTALES 44 - ÉTAT CIVIL - 1824 - 1836
BASE LÉONORE - Dossier LH/672/75
Mémoire des Hommes - REGISTRE MATRICULES 1799-1815
LE FIGARO - Petite histoire du service militaire en France
FRANCETV.ÉDUCATION - NAPOLEON
Fondation NAPOLEON - LES GUERRES NAPOLEONIENNES

admis au 2^{ème} régiment de grenadiers où il prend la direction de l'Allemagne. La campagne de Saxe marque alors un tournant dans les campagnes Napoléonienne. La France est vaincue et se replie. La bataille de France commence. En 1814, Napoléon est alors contraint d'abdiquer et s'exile sur l'île d'Elbe. François DAVID l'accompagne encore et toujours. On dispose de peu d'informations sur la suite de son parcours.

François DAVID au service de l'empereur Napoléon...

Fils de François DAVID et Jeanne BERTHO, François naît le 9 mars 1787 à la Ville Sauvage au sud de la commune de Nivillac. Second d'une fratrie de 5 enfants, tout laisse à penser que François vécut une enfance modeste dans cette famille de laboureur.

Moins de deux ans plus tard, en 1789, la révolution éclate. Les années suivantes, l'armée, alors constituée de soldats de métier qui se sont engagés de manière volontaire, subit une immense démobilisation. Ces pertes soudaines poussent alors deux députés Pierre DELBREL et Jean-Baptiste JOURDAN, en 1798, à proposer une nouvelle loi rendant la conscription obligatoire. A compter de ce jour, « Tout Français est soldat et se doit à la défense de sa patrie ».

En 1799, Napoléon arrive au pouvoir. Puis en 1802, il est nommé Consul à vie. Enfin, il est sacré empereur en 1804.

C'est dans ce contexte que François DAVID se retrouve appelé sous le drapeau

en 1807. Cependant ce n'est qu'à partir de 1809, qu'il est affecté au 3^{ème} régiment de tirailleurs. Le jeune Nivillacois part alors pour l'Autriche.

Il faut alors imaginer le choc pour ces jeunes adultes qui pour l'immense majorité n'avaient jamais voyagé de leurs vies. A l'époque les plus grands déplacements se résumaient à une quinzaine de kilomètres tout au plus. Il n'y a aucun moyen de transport. Tous les déplacements s'effectuent à pied.

Notre tirailleur effectue alors un voyage de plus de 1500 kilomètres. Les nombreuses batailles opposant l'Empire Français et l'Empire Autrichien se termineront par le traité de Vienne reconnaissant la Victoire de l'armée Napoléonienne, le 14 octobre 1809

De 1810 à 1812, François part pour l'Espagne. Depuis 1808, Napoléon qui a obtenu l'abdication du Roi au profit de Joseph Bonaparte, doit faire face à l'insurrection du peuple Espagnol soutenu par les Anglais et les Portugais.

En 1813, notre personnage principal est

François DAVID est médaillé de la légion d'honneur par décret du 27 février 1815. Il est le premier Nivillacois à recevoir cette distinction.

Il revient à Nivillac en cette fin d'année 1815. En 1824, il épouse Louise LeTilly à Herbignac.

Il décède le 26 juillet 1836 à l'âge de 49 ans.

Description Physique de François DAVID (dossier militaire) :

«Taille d'un mètre 71 centimètres, visage ovale, front haut, yeux roux, nez bienfait, bouche moyenne, menton rond, cheveux et sourcils châtain...»

Lettre de la préfecture du Morbihan :

«Le sieur DAVID François, originaire et domicilié de la commune de Nivillac, en ce département, faisait partie au mois d'avril 1815 des grenadiers à pied de la garde impériale, Il fut nommé à cette époque, en récompense de ses anciens services et de son attachement à Napoléon qu'il avait accompagné à l'île d'Elbe, Chevalier de la Légion d'honneur.»

Julien CHESNIN



Association Photo Club Vilaine Maritime

Le photo-club de la Vilaine maritime (PCVM) est une association nivillacoise dédiée à la formation et à l'exercice de l'art photographique.

Fort d'une quarantaine de membres et sans distinction d'âge ou de niveau, le PCVM se réunit 3 à 4 fois par mois (1er, 3ème, 4ème et 5ème mercredis après-midi de septembre à juin).

Ces réunions permettent d'apprendre les techniques de prise de vues et de post-traitement des images numériques. Les séances d'étude des photos réalisées par les participants sont organisées pour que chacun puisse progresser à son rythme et avec son propre matériel grâce au partage des connaissances qui est au cœur de notre fonctionnement et de notre dispositif de formation permanente. Aux mini-ateliers hebdomadaires qui accompagnent les séances d'étude s'ajoutent des ateliers ponctuels de 3 heures consacrés au perfectionnement sur tel ou tel logiciel de retouche (Affinity, Photoshop, DXO, ACDSee, etc.). Ces ateliers spécifiques ont lieu en général un samedi matin par mois de novembre à mars.

L'affiliation du PCVM à la Fédération Photographique de France (FPF) permet de participer aux compétitions régionales et nationales avec un succès certain puisque le photo-club figure en bonne place en Coupe de France ou en division National 1 dans 3 disciplines et en National 2 pour les 3 autres disciplines.

Ces compétitions sont pour les membres un bon moyen d'évaluer leur niveau grâce aux jugements extérieurs et à l'émulation ainsi créée.

Mais si porter les couleurs de Nivillac et de notre région Bretagne au niveau national constitue un objectif important, nous n'oublions pas notre implication dans la vie locale grâce à l'inter-associatif, notamment avec ADN (Association Danses Nivillacoises), mais aussi en exposant chaque année au mois d'avril au Forum de Nivillac environ 250 photos.

Nous exposons également de façon régulière à la résidence autonome des métairies.

Il n'y a pas de barrière de niveau requis ou d'examen d'entrée pour rejoindre le PCVM. En revanche, si les progrès sont garantis, leur rapidité reste cependant fonction du temps que chaque photographe est prêt à consacrer à son hobby et de l'assiduité dont il fera preuve pour assister aux réunions de formation.



© S Elsner



© PCVM



© R.L.



Association « En avant St Cry »

Une nouvelle association a été créée au mois de mars 2023 dénommée :

« **En Avant Saint Cry** » afin de dynamiser notre hameau.

Cette association est composée de 27 membres.

Composition du bureau :

- Président : Bernard Huguet
- Trésorières : Laurence Priziac et Annick Pérais
- Secrétaire : André Pédrón (où réside le siège social)

Notre fricassée traditionnelle et très reconnue, confectionnée par notre ami Bernard vous sera proposée le dimanche 21 avril 2024. Barquettes à emporter et uniquement sur réservation. Vous serez informés le moment venu par la presse et les affiches. **Signé : « En Avant Saint Cry ».**

Association Gym Kids Nivillac

L'association GYM KIDS NIVILLAC a eu l'occasion le 18 octobre 2023 d'ouvrir ses portes pour une session découverte avec plus d'une centaine d'enfants venus faire connaissance avec Léandre, l'éducateur sportif. Actuellement, l'association a le plaisir de servir les besoins de plus de 80 enfants de Nivillac et de ses environs.

Les cours se déroulent les mercredis après-midi, à l'exception des vacances scolaires, et sont adaptés aux tranches d'âges allant de 3 à 11 ans.

Les activités comprennent des séances de gymnastique au sol et sur agrès, ainsi que des exercices d'éveil corporel spécialement conçus pour les plus jeunes.

Nous avons de nombreuses idées d'animations pour les enfants et nous aspirons à dynamiser Nivillac.

L'équipe de GYM KIDS NIVILLAC





Vilaine en fête 2024

N'oubliez pas de noter dans vos agendas que du :

5 au 12 mai prochain, la semaine de l'Ascension se déroulera la 6ème édition de VILAINE EN FETE. Ce sont environ 120 vieux gréements qui déambuleront sur notre VILAINE de Pénestin/Tréhéguier à Redon en passant par Camoël, Arzal, Folleux/Nivillac, Folleux/Béganne et retour vers La Roche Bernard pour finaliser cette semaine par un feu d'artifice. Les navigateurs seront accueillis dans chaque port qui sera animé par des groupes de musique, des artisans locaux, des associations locales qui tiendront petite restauration et buvette mais également pour les étapes du midi à l'Anse aux Boucaux à Marzan, les berges de Férel, La Ville Aubin, Fégréac et le Pont de Cran à St Dolay. ! Soyez nombreux à participer à cette belle manifestation. Si vous avez envie de rejoindre l'association pour y apporter votre aide n'hésitez pas à nous contacter à Association Vilaine en Fête – Mairie – Place Levesque 56130 LA ROCHE BERNARD ou par email : association@vilaineenfete.fr

Les Soirées Nivillacoises

Représentations en Janvier au Forum :

Les samedis 13,20,27 à 20h30.

Les dimanches 14,21,28 à 15h.

Le vendredi 26 à 20h30.

La pièce s'intitule:

«Ma femme est tombée sur la tête».

Association Perles d'Orient

L'Association Perles d'Orient vous invite à découvrir et à pratiquer la danse orientale. La danse orientale s'adresse à tous et toutes, peu importe votre âge ou votre niveau de danse. Petits et grands sont les bienvenus.

La danse orientale vous permet d'apprendre à lâcher prise, à développer sa coordination, à s'assumer et accepter son corps.

Nous proposons des cours le mercredi soir en fonction du niveau de danse (inscription terminée mais également des stages et des représentations tout au long de l'année.

Nous avons déjà réalisé de nombreuses représentations dans les environs en restaurant (Auberge du Grand Baud) et en collectivités (Ehpad Fleur de Sel à Guérande). Le 15 décembre prochain, nous nous

représentons pour la 3ème fois à Guérande).

Nous sommes en capacité de nous adapter à toutes vos demandes. N'hésitez pas à nous contacter pour des représentations ou spectacles privés, et à nous solliciter si vous avez un projet, ou pour tout types d'événements sur Nivillac ou dans les alentours (environ 50km)

Infos sur notre association et nos événements à venir à retrouver sur nos réseaux :

Association Perles d'Orient

[associationperlesdorient](https://www.associationperlesdorient.fr)

Venez nous rejoindre et suivez-nous (follow et like sont les bienvenus)

Contact :
perlesdorient56@outlook.fr
06 77 04 03 31

DAMGAN LA ROCHE BERNARD TOURISME



La Boutique de l'Office de Tourisme

L'office a installé une boutique dans ses 3 bureaux de Damgan, La Roche-Bernard et Muzillac, dans laquelle vous trouverez une large gamme d'idées cadeaux pour toute la famille.

Vous y trouverez notamment des illustrations des incontournables de la destination sous forme de cartes postales, affiches et autres magnets. Des créations originales et uniques réalisées en exclusivité pour l'Office entre autres par un artiste local Jean-Jacques Gaudichon alias Degast' installé sur Pénerf.

L'Office commercialise également différents produits logotés SNSM et Compagnie des Ports, tous deux partenaires de l'Office.

Les gourmandises sucrées et salées des producteurs du territoire sont aussi mises à l'honneur (miels de la rivière de Pénerf, tisanes bio de Muzillac, tartinables de Saint-Dolay...). L'Office souhaite offrir ainsi une visibilité supplémentaire à ces producteurs locaux qui proposent par ailleurs des visites de leurs exploitations.

L'Office propose enfin un choix de livres (recettes de cuisine régionales, contes de Bretagne pour enfants, ouvrages d'historiens locaux).

La boutique est ouverte aux horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme.

Un site internet à votre service

www.damgan-larochebernard-tourisme.com

Retrouvez l'agenda des manifestations et sorties nature locales, les horaires des marées, nos webcams installées sur la grande plage et le port de Pénerf à Damgan, La Roche-Bernard et le barrage d'Arzal...

Découvrez nos pépites

Abonnez-vous à notre newsletter et recevez des idées de découvertes nature, gourmandes, artisanales au plus près de chez vous.



Visites guidées – Offres petits groupes

Découvrez les trésors de notre patrimoine local en famille, entre amis... Notre animatrice de patrimoine Cécile Cauchy vous propose des visites et circuits patrimoines ludiques spécialement prévus pour les petits groupes (jusqu'à 20 personnes).

Cécile CAUCHY
patrimoine@damgan-larochebernard-tourisme.com
02 97 41 11 32



Vous aimez randonner ?

Gratuit ! Retrouvez les circuits de randonnée du territoire sur ce même site. Imprimez, téléchargez ou embarquez sur votre smartphone le/les circuit(s) qui vous intéressent.

Nous proposons également 18 circuits pédestres sous forme de fiches en vente dans nos bureaux d'accueil. (0.50 € l'unité, 5 € le pack de 18 circuits). Suivez-nous sur nos réseaux sociaux Facebook + Instagram

Vous aussi partagez vos plus belles photos, faites-nous part de vos expériences sur le territoire avec le #letonnanterepiration

Nouvelle collection d'éditions

Nous éditons 4 nouvelles brochures, répondant encore plus précisément aux demandes de nos clientèles fidèles et potentielles et soutenant l'activité touristique locale :

■ Un Magazine de séduction s'articulant autour de belles photos, d'interviews d'acteurs locaux, de conseils pour découvrir nos spots incontournables et autres pépites.

- Un Guide Hébergements
- Un Guide Loisirs et Gourmand
- Un Guide Commerces et Services

Sans oublier nos 2 guides Festivités **Printemps & Été**

Editions également téléchargeables sur www.damgan-laroche-bernard-tourisme.com.



Vœux du Président

Le Président de la Communauté de communes Arc Sud Bretagne vous présente ses meilleurs vœux pour 2024

Par de nombreux aspects, l'année 2023 a ressemblé à l'année 2022 : tensions internationales, inflation, événements climatiques... entraînant des répercussions pour les collectivités locales. En effet, si l'État prend des décisions en réponse à ces enjeux majeurs, bien souvent il demande à nos collectivités d'y apporter des solutions au niveau local.

ÉNERGIES

La volonté nationale de développer les énergies renouvelables en représente une bonne illustration. Ainsi, Arc Sud Bretagne a été l'une des premières intercommunalités du Morbihan à adopter son document de planification des énergies renouvelables pour les années à venir. Les communes réfléchissent actuellement à déployer quelques zones facilitant le déploiement de telles énergies en concertation avec les habitants. Car l'objectif est de rechercher l'acceptabilité. Arc Sud Bretagne poursuit également son aide à destination des particuliers dans leur projet d'isolation de leur logement. Les solutions sont multiples et nous devons les additionner car la maîtrise du coût des énergies et la garantie de leur production en quantité suffisante sont des défis à relever.

LOGEMENT

C'est devenu de l'avis de tous un nouvel enjeu majeur ; en particulier le logement des (jeunes) actifs. Les problèmes pour se loger sont devenus criants et engendrent notamment des difficultés de recrutement pour nos entreprises. Arc Sud Bretagne inscrit donc pleinement son action dans les démarches engagées par l'ensemble des acteurs du territoire : Europe, État, Région, Département, communes, acteurs économiques...

MOBILITÉ

Notre territoire ne disposant pas de gare, les solutions de mobilité s'en



trouvent réduites. Aussi, Arc Sud Bretagne développe de manière volontariste, en partenariat avec le Département du Morbihan, des solutions de mobilité active ; ainsi, la réalisation de nombreux itinéraires cyclables. Nous accompagnons aussi les solutions locales de covoiturage, par exemple à Billiers.

ENFANCE-JEUNESSE-SANTÉ

Arc Sud Bretagne a signé son premier Contrat Local de Santé (CLS) en octobre 2023.

Conditions socio-économiques, facteurs environnementaux, système de soin, patrimoine génétique... tout fait santé ! Chacun peut agir pour rester en bonne santé ou améliorer sa santé par de la prévention, du lien social ou de l'activité physique, par exemple. Les élus du territoire se sont engagés à créer des environnements de vie favorables pour aider nos jeunes à devenir les citoyens de demain. Ils sont soutenus en ce sens par le réseau des partenaires à l'écoute des jeunes et des familles : des professionnels à proximité pour vous écouter et vous accompagner.

En mon nom et au nom de l'ensemble des élus et agents de la Communauté de Communes, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année 2024.

Bruno LE BORGNE

Le Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne

En janvier, trie vos biodéchets !

Dans la continuité de l'extension des consignes de tri, l'Etat a fixé pour objectif le tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024.

A partir du 1er janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle. L'objectif est de valoriser, notamment sous forme de compost, ces biodéchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, produits de cuisine et restes de repas, au lieu de les enfouir ou de les brûler, afin de réduire la production de gaz à effet de serre.

Sur le territoire d'Arc Sud Bretagne, les élus ont décidé de développer le compostage individuel et d'implanter des sites de compostage partagé lorsque les habitats n'ont pas de place pour mettre un composteur individuel.

Cette nouvelle gestion des biodéchets à la source va contribuer à la baisse du volume des ordures ménagères. Ainsi, l'amélioration de ce geste de tri va permettre une optimisation du service public de gestion des déchets et la réduction de la fréquence de collecte des bacs gris qui, à partir du 1er janvier 2024, sera effectuée tous les quinze jours sur l'ensemble du territoire (avec une collecte hebdomadaire en juillet et août).

Des permanences axées sur des animations pédagogiques et pratiques auront lieu dans chaque commune au printemps 2024 afin de sensibiliser au mieux l'ensemble des usagers du territoire aux pratiques du compostage et de la gestion des déchets verts in situ. Ces animations seront réalisées par l'Ecole de la Nature de Branféré.

Travaux ! :

A partir du 1er avril 2024, le pôle Environnement déménage au centre des Bruyères, rue du Hinly à MUZILLAC.



MAI 2023

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 17 - Votants : 25

PREAMBULE : Constitution du jury d'assises 2023 – Tirage au sort des jurés : 9 jurés ont été tirés au sort : MM. LE GLAND Jean-Yves, MAKARAWIEZ Michel, GUIHARD Louis et Mmes VAN DER GRAAF (THOMAS) Caroline, LE BLANC Marjolaine, MORICE (GUEHO) Elodie, ROUSSEAU (POULARD) Renée, ALLAIN (LEROUX) Jocelyne et CHESNIN (MORICE) Marie.

FINANCES

1 - Participation aux frais de restauration des élèves fréquentant l'école Saint-Michel : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a décidé d'apporter une contribution à hauteur de 1,71 € par repas aux élèves résidant à NIVILLAC et déjeunant à la cantine de l'école Saint Michel de la ROCHE-BERNARD ce qui représente une participation de 3 667,95 € pour 24 élèves et 2 145 repas distribués.

2 - Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées et à l'enseignement musical pour 2023 : le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, a fixé la participation 2023 à 1 364,08 € par élève de maternelle et à 572,04 € par élève de classe élémentaire domicilié dans la commune et scolarisé dans les écoles Saint Louis, Sainte Thérèse et l'école Saint Michel à LA ROCHE-BERNARD. Les participations pour l'enseignement musical ont été fixées à 45,46 € par élève de classe maternelle et à 58,33 € par élève de classe élémentaire.

3 - Subvention scolaire 2023 (fournitures, arbre de Noël et activités extra-scolaires) : le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, a décidé d'augmenter le montant à hauteur de 77,50 € par élève de NIVILLAC.

4 - Indemnité des piégeurs de ragondins : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a décidé de maintenir l'indemnité à 70 € pour chaque piégeur de ragondins.

5 - Indemnité de gardiennage des églises communales pour 2023 : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a décidé de maintenir l'indemnité de gardiennage des églises à 120,97 €.

6 - Dispositif « Argent de poche » : le conseil mu-

nicipal a acté, après délibération et à l'unanimité, le renouvellement de ce dispositif pour 2023. Il concernera des adolescents de 16/17 ans et/ou des jeunes adultes jusqu'à 26 ans qui seront indemnisés à hauteur de 15 € par jour pour 3 heures de travail.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE/URBANISME

7 - Vente de la réserve foncière aux Grescans / La Ville Frabourg (Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) de la Zone d'extension OUEST) : l'assemblée, après délibération et à l'unanimité, a décidé de vendre la réserve foncière constituée des parcelles YX n° 10, YX n° 11 et YX n° 568 (contenance : 5,6 ha) à la SAS INTUI WEST IMMOBILIER au prix de 1 550 000 €.

8 - Compagnie des Ports du Morbihan – Port départemental de Folleux - Cession à l'euro symbolique de la parcelle communale cadastrée ZA n° 150 et mise à disposition de la parcelle communale cadastrée ZA n° 148 : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé le déclassement du domaine public communal de la parcelle communale cadastrée ZA n° 150 dans la mesure où le terrain n'a jamais été affecté à un service public (cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée à la compagnie des Ports du Morbihan).

9 - Déclassement des parcelles communales cadastrées YV n° 972 et YV n° 973 issues de la parcelle cadastrée YV n° 473 au lieu-dit Place des Genêts : l'assemblée, après délibération et à l'unanimité, a décidé de déclasser la parcelle cadastrée YV n° 972 sise place des genêts (contenance de 572 m2) ainsi que la parcelle cadastrée YV n° 973 sise place des genêts (contenance de 437 m2).

ENFANCE JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES

10 - Conseil Municipal des Jeunes – Approbation de la Charte : le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, a approuvé la charte du Conseil Municipal des Jeunes.

11 - Règlements intérieurs – Service Enfance Jeunesse : l'assemblée, après délibération et à l'unanimité, a acté les règlements intérieurs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Planet'copains » à compter du 1er septembre 2023.

12 - Règlement intérieur – Accueil Périscolaire (APS) – Ecole publique Andrée CHEDID : l'assemblée, après délibération et à l'unanimité, a acté le règlement intérieur du service Accueil Périscolaire pour l'école publique Andrée CHEDID à compter du 1er septembre 2023.

13 - Règlements intérieurs – Service restauration scolaire – Ecole publique Andrée CHEDID et Ecole privée Saint-Louis : l'assemblée, après délibération et à l'unanimité, a acté les règlements

intérieurs du service de restauration scolaire assuré pour les deux écoles, publique « Andrée CHEDID » et privée Saint-Louis à compter du 1er septembre 2023.

14 - Fixation des tarifs des séjours courts (mini-camps) de l'été 2023 : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a souscrit aux tarifs des séjours courts pour l'été 2023.

INFORMATIONS MUNICIPALES

1 - AFFAIRES GENERALES

■ Elections sénatoriales : un conseil municipal extraordinaire devrait se tenir le 09 juin 2023 à ce sujet pour les élections sénatoriales prévues le dimanche 24 septembre 2023.

2 - URBANISME / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

■ Projet de mise en place d'un pylône de téléphonie mobile au lieu-dit Baragan : Une déclaration préalable n° 056 147 23 Y0022 en date du 21 février 2023 a été déposée en mairie par l'opérateur FREE MOBILE pour la mise en place d'un pylône de téléphonie mobile à Baragan sur une propriété privée. Cette demande a été instruite par Vannes Agglomération et compte tenu du PLU et du code de l'urbanisme Madame Jocelyne PHILIPPE, Adjointe à l'urbanisme ne s'est pas opposée au projet. Un collectif s'est constitué contre ce projet de pylône. Un recours gracieux va peut-être être déposé par ce dernier.

■ Enquête publique concernant le projet de déclassement de portions foncières appartenant à un chemin rural et au domaine public communal : communication du rapport final par le commissaire enquêteur : Monsieur FOUCRAULT, commissaire enquêteur, a émis des avis favorables à ces projets de déclassement de portions foncières qui sont les suivants :

■ Portion du chemin rural n° 135 au lieu-dit Rual-Bizeul ;

■ Portion du domaine public communal situé Boulevard de Bretagne ;

■ Portion du domaine public communal situé au lieu-dit Le Pigeon Vert ;

■ Portion du domaine public communal situé au lieu-dit Cassan.

■ Travaux de réhabilitation de la ligne aérienne 225 kV BEZON-PONTCHATEAU : Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux sur la ligne aérienne 225 kV BEZON-PONTCHATEAU sont prévus en 2023 et (renforcement et remplacement de pylônes).

3-AFFAIRES SOCIALES

■ Mutuelle communale – Association Mandarine – Rapport 2023 : le rapport sur l'année 2022/2023 est satisfaisant.



JUIN 2023

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures en mairie sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 20 (pour les délibérations n°2023D37 et 2023D38) + 19 (pour la délibération n°2023D39) + 18 (pour la délibération n°2023D40) + 17 (pour les délibérations n°2023D41 et 2023D42) - Votants : 25 (pour les délibérations n°2023D37, 2023D38 et 2023D39) + 24 (pour la délibération n°2023D40) + 23 (pour les délibérations n°2023D41 et 2023D42)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

1 - Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste : la liste « Tous unis pour Nivillac » a été élue avec 27 voix « pour », 0 vote blanc et 0 vote nul.

FINANCES

2 - Vote des subventions communales 2023 et de la subvention au CCAS et à l'ADMR : le conseil municipal, après délibération et avec 23 voix « pour » et 2 abstentions, a voté une enveloppe de subvention de 19 000 €, à laquelle s'ajoute la subvention à l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) pour un montant de 7 015.50 €. Par ailleurs, une participation de 30 000 € a été votée en faveur du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

3 - Fixation des tarifs de restauration scolaire (Ecole primaire privée Saint Louis, Ecole Primaire publique Andrée CHEDID) et accueil de loisirs pour l'année scolaire 2023-2024 : le conseil municipal, après en avoir délibéré (7 voix pour la proposition 1, 15 voix pour la proposition 2 et 3 abstentions), a fixé les tarifs suivants pour l'année 2023-2024 avec effet au 1er septembre 2023 :

	Commune de Nivillac et Com. conventionnées	Communes non conventionnées
Repas enfant	3,70 €	7,60 €
Repas adulte et enseignant	7,60 €	7,60 €

4 - Tarifs de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement : le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, a fixé les tarifs suivants pour le Service municipal « Accueil de Loisirs » avec effet au ...

CULTURE

5 - Tarifs des spectacles – Saison culturelle 2023/2024 : le conseil municipal, après délibéra-

tion et à l'unanimité, a adopté les tarifs proposés par la commission culture selon les grilles tarifaires proposés.

6 - Tarifs de l'école de musique pour l'année 2023-2024 et règlement intérieur : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé les propositions de tarifs (pour les Nivillacois et les « extérieurs ») pour l'année 2023/2024 de l'Ecole de Musique ainsi que la dégressivité de cotisations pour les familles à partir de 2 personnes pratiquant les activités musique avec effet à la rentrée de septembre 2023.

INFORMATIONS MUNICIPALES

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 - Planification des instances : calendrier du 2ème semestre remis en séance

■ **Prochain Conseil Municipal :** lundi 03 juillet 2023 à 20h00,

■ Bureau Municipal initialement prévu le lundi 19 juin 2023 reporté à une date ultérieure (RDV prévu avec FREE, la Commune, le collectif et Madame la Sous-Préfète de PONTIVY au sujet du projet d'antenne à Baragan).

URBANISME / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
2 - Implantation d'un pylône de téléphonie mobile au lieu-dit Baragan : recours gracieux formulé par un collectif contre la Déclaration Préalable n° 056 147 23 Y0022

3 - Projet d'implantation d'un pylône téléphonique à La Ville Sauvage par FREE

CULTURE

4 - Médiathèque La Parenthèse : programme des animations de juillet à septembre :

■ Exposition tout l'été (juillet à septembre) sur les arbres remarquables du Morbihan (animations et spectacles en lien avec la fête de la Nature). Une conférence est prévue le 12 septembre 2023 à ce sujet, elle est gratuite et ouverte à tous. Rappel : soirée d'ouverture et vernissage le vendredi 07 juillet 2023 à 18h00 à la Médiathèque (verre de l'amitié au Forum à l'issue et 1er spectacle à 21h00 ce même jour).

5 - DIVERS :

■ **Mardi 27 juin 2023 à 19h00 au Forum :** réflexion sur l'avenir des déchets et les coûts importants, quel en est l'avenir ? Communes d'Arc Sud Bretagne + Questembert Communauté + SYSEM.

■ **Réunion publique NIVILLAC/LA ROCHE-BERNARD au sujet du déploiement de la fibre optique (date non définie à ce jour)**

■ **Fête de la musique :** le 21 juin 2023 dans le bourg de Saint-Cry et le 24 juin 2023 dans le bourg de NIVILLAC.

JUILLET 2023

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 20 - Votants : 25

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

1 - Démocratie participative – Approbation de la charte : Compte tenu de l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents, de la commission démocratie participative en date du 3 mai 2023, l'assemblée approuve après délibération et à l'unanimité, la charte.

FINANCES

2 - Budget principal – Décision modificative n° 1 : Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 26 juin 2023, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal.

3 - Concours des maisons fleuries 2023 – Fixation des prix : le conseil municipal a approuvé après en avoir délibéré et à l'unanimité le maintien des prix de 2019 à savoir : 1er prix : 75 €, 2e prix : 65 €, 3e prix : 55 €, Prix suivants : dégressivité de 5 € en 5 € jusqu'à 15 € minimum.

4 - SIVU de La Roche-Bernard - Avenants n° 4 à la convention de mise à disposition des locaux du Multi Accueil « Les P'tits Mousses » et du Relais Petite Enfance : Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents, de la commission bâtiment réunie le 5 juin 2023 l'assemblée après délibération et à l'unanimité, approuve les deux avenants aux conventions d'occupation des locaux du Multi Accueil « Les P'tits Mousses » et du Relais Petite Enfance par le SIVU de La Roche-Bernard pour la fourniture d'électricité à compter du 1er juillet 2023.

URBANISME/AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5 - Dénomination de voie à Lourmois – Impasse de Lourmois : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la dénomination suivante « Impasse de Lourmois » pour la voie représentée en blanc sur le plan ci-joint.

RESSOURCES HUMAINES

6 - Personnel communal – Fixation des taux de promotion pour l'avancement de grade : l'assemblée, après délibération et à l'unanimité, décide d'adopter les taux de promotion des fonctionnaires pour l'avancement de grade dans les conditions définies, modifiant ainsi le tableau des emplois permanents.



7 - Personnel communal – Suppression d'un poste de chef de service de police et création d'un poste de chef de service de police principal de 2ème classe : l'assemblée, après délibération et à l'unanimité, décide la suppression d'un poste de chef de service de police à temps complet et la création d'un poste de chef de service de police principal de 2ème classe à temps complet au service de la police pluri-communale à compter du 1er septembre 2023.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 - Planification des instances : le planning a été relayé au Conseil Municipal.

2 - Vente de l'ancienne mairie : Monsieur le Maire tient à informer l'assemblée que l'acte de vente de l'ancienne mairie a été signé chez le Notaire (Vente QUERO / Commune de Nivillac) et que le montant de la vente de 215 996 € a été versé sur le compte de la commune.

URBANISME / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

3 - Implantation d'un pylône de téléphonie mobile au lieu-dit Baragan : Monsieur le Maire tient à informer l'assemblée que par courrier en date du 28 juin 2023 reçu en lettre recommandée avec accusé de réception le 3 juillet 2023 FREE a demandé le retrait de la décision de non-opposition relative à la Déclaration Préalable n° DP 056 147 23 Y0022 pour l'implantation d'un pylône de téléphonie mobile à Baragan. Cette correspondance confirme donc l'abandon de ce projet par FREE sur cette parcelle et annule le recours gracieux formulé par le collectif de riverains. Conformément à la demande de Madame La Sous-Préfète, nous allons désormais étudier un autre site en concertation avec ses services, FREE et les riverains potentiellement concernés.

4 - Projet d'implantation d'un pylône téléphonique à La Ville Sauvage par FREE : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un autre projet d'implantation d'un pylône téléphonique à La Ville Sauvage est envisagé par FREE. Il a donc demandé à cette société de bien vouloir en informer les plus proches riverains, ce qui a été fait. Il indique à l'assemblée qu'il n'a à ce jour reçu aucune remarque de la part des riverains. Aucune déclaration préalable n'a été déposée

SEPTEMBRE 2023

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 septembre 2023

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session

ordinaire à vingt heures en mairie sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 22 (21 pour la délibération n°2023D55) - Votants : 25 (24 pour la délibération n°2023D55)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

1 - STGS – Rapport sur l'exploitation du service d'assainissement collectif – Année 2022 : présenté par Monsieur Samuel ALLAGNAT, de l'Agence STGS Val de Loire : L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte de ce rapport 2022 concernant le délégataire STGS.

2 - EAU DU MORBIHAN - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable : Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, approuve ce rapport 2022 concernant le service public d'eau potable.

3 - COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN - Augmentation du capital : Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver cette augmentation en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum de 6 213 105 € pour porter le capital de 10 847 007 € à 17 060 112 € au maximum, par émission de 90 045 actions nouvelles au plus, émises à leur valeur.

4 - Création d'une nouvelle commission municipale – Commission logements sociaux communaux : L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer la commission logements sociaux communaux, qui sera représentée par les membres suivants : Mme Béatrice DENIGOT – M. Gérard DAVID – M. Laurent LORJOUX – M. André SEIGNARD.

FINANCES :

5 - Attribution de subventions complémentaires – Décisions de la commission subventions : Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

En avant Saint Cry

■ subvention d'aide à la création : 200 €

Comice agricole

■ subvention exceptionnelle : 250 €.

6 - Proposition d'acquisition du tracteur/épareuse par la CUMA : L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de vendre en l'état le véhicule tracteur/épareuse à la CUMA LA COQUILLE, pour un montant de 25 000 €.

URBANISME/AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7 - Vente des parcelles issues d'une procédure de biens sans maître et cadastrées ZC n° 168 et ZC

n° 169 au lieu-dit La Grée de Cassan : Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver la vente des parcelles cadastrées ZC n°165, 168 et 169 au lieu-dit La Grée de Cassan d'une superficie totale de 436 m2 au prix de 780 €.

RESSOURCES HUMAINES

8 - CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN – Médecine professionnelle et préventive – Renouvellement des conventions conclues : L'assemblée, après délibération et à l'unanimité, approuve le renouvellement des conventions conclues avec le CDG 56 pour la médecine professionnelle et préventive.

9 - Désignation du référent déontologue pour les élus locaux : Afin de répondre à une obligation réglementaire, Mme Corinne HERVE, référente déontologue des élus communautaires est désignée jusqu'à l'expiration du mandat en cours (vacation fixée à 80 € par dossier traité).

INTERCOMMUNALITÉ

10 - ARC SUD BRETAGNE - Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le rapport 2022 du service public d'élimination des déchets.

INFORMATIONS MUNICIPALES

AFFAIRES GÉNÉRALES

■ Recrutement de Madame Stéphanie ROBIN en qualité de Gestionnaire des Ressources Humaines – Arrivée le 2 octobre 2023

■ Recrutement de Monsieur Jean-François GUILLOTIN en qualité de Directeur des Services Techniques – Arrivée le 1er janvier 2024

■ Date des vœux du Maire au personnel : jeudi 14 décembre 2023

■ Date des vœux du Maire à la population : vendredi 19 janvier 2024

■ Date des vœux d'Arc Sud Bretagne : mardi 9 janvier 2024 au Forum de Nivillac

■ Travaux de finition du lotissement de la Croix Jacques : enrobés, éclairage public, espaces verts, finition des réseaux : Début des travaux semaine du 4 octobre 2023 – Durée des travaux 10 semaines

■ Labellisation terre de jeux : la commune de NIVILLAC en collaboration avec le Football Club Basse Vilaine (FCBV) souhaite mettre en avant les JO 2024 et plus largement le sport sur le territoire. Dans ce cadre, le FCBV a déjà obtenu le label Terre de Jeux 2024 et la commune vient de se porter candidate et attend sa labellisation. Elle a invité les autres associations sportives à se labelliser pour insuffler une dynamique de territoire.

■ Démocratie participative : une 2nde réunion publique est prévue le mardi 17 octobre 2023.



OCTOBRE 2023

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 20 (19 à partir de la délibération n°2023D64) - Votants : 23 (22 à partir de la délibération n°2023D64)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

1 - Morbihan Energies – Rapport d'activité 2022 : L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte de ce rapport d'activité 2022 concernant MORBIHAN ENERGIES.

2 - Réhabilitation/Extension du complexe sportif de la Croix Jacques – Lancement d'un concours restreint sur esquisse pour le choix d'un maître d'œuvre et composition du jury : Le conseil municipal, après en avoir délibéré et avec X voix « pour », 1 abstention et X voix « contre » approuve le lancement du concours restreint sur esquisse pour le choix d'un maître d'œuvre (montant de la prime fixé à 18 896 € HT par candidat).

FINANCES :

3 - Budget supérette – Décision modificative n°1 : L'assemblée après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver la Décision modificative n°1 pour le budget supérette.

URBANISME/AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
4 - Règlement de commercialisation de deux lots à la Place des Genêts : Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'approuver le règlement de commercialisation des deux lots cadastrés YV n° 972 et YV n° 973 sis à la Place des Genêts et d'une contenance respective de 572 m² et 437 m².

RESSOURCES HUMAINES

5 - Fixation de la prime de fin d'année 2023 : Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de fixer cette prime à 1 300 € bruts pour un agent à temps complet.

INTERCOMMUNALITÉ

- ARC SUD BRETAGNE - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), suite à la restitution de la compétence « Organisation, gestion et animation du restaurant scolaire intercommunal » à la commune de Muzillac à compter du 1er septembre 2023 : L'assemblée, après

en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT, annexé à la présente délibération, concernant l'évaluation des charges suite à la restitution à la commune de Muzillac de la compétence « Organisation, gestion et animation du restaurant scolaire intercommunal », à compter du 1er Septembre 2023.

6 - ARC SUD BRETAGNE - Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Rapport sur le prix et la qualité du service – Année 2022 : Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport 2022 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'Assainissement Non Collectif d'Arc Sud Bretagne.

7 - ARC SUD BRETAGNE – Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE sur les parcs d'activités économiques et les secteurs prévus pour leurs extensions : L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité, délègue le Droit de Préemption Urbain à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne sur les parcs d'activités économiques des Métairies et de La Grée (zones U1a, U1b, U1c), et aux zones d'extension du parc d'activités économiques des Métairies (1AU1b, 1AU1a, 2AU1a, 1AU1d, 1AU1c, 2AU1b) selon le Plan Local d'Urbanisme.

SUBVENTIONS

8 - Attribution d'une subvention complémentaire – Décision de la commission subventions : Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention suivante : Gym kids Nivillac

■ subvention d'aide à la création : 200 €.

INFORMATIONS MUNICIPALES

■ Labellisation terre de jeux : les associations peuvent toujours se manifester en mairie. Les écoles de NIVILLAC et LA ROCHE-BERNARD (Saint-Michel) vont aussi adhérer à cette labellisation. Plusieurs réunions de préparation vont suivre prochainement.

■ Autorisation environnementale – SCEA La ferme de Logerais à Béganne – Projet d'extension d'un élevage porcin – Arrêté Préfectoral en date du 12 septembre 2023 autorisant le projet.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

17 octobre 2023

Une quarantaine d'habitants

Une dizaine d'élus

Le 17 octobre 2023, une réunion publique de

démocratie participative a eu lieu pour discuter de l'état des quartiers et des initiatives à prendre pour améliorer la qualité de vie à Nivillac. La réunion a été organisée en quatre tables : 2 pour la Plaine du Bourg, 1 pour les Ponts et 1 pour StCry-la Côte...

Mot du Maire : Le Maire a commencé par remercier les habitants pour leur présence nombreuse. Il a ensuite annoncé les vœux de la mairie en ce début d'année et informé les participants des mouvements de personnel, présentant les nouveaux arrivants. Il a également mentionné les travaux prévus pour la salle des sports.

Présentation de la Commission Démocratie Participative :

Patrick et les membres de la commission de démocratie participative ont rappelé les principes de la démocratie participative et la charte qui la régit. Ils ont proposé un travail par quartier sur différents sujets, suivis d'une restitution en réunion. Des réunions de quartier ont été prévues, avec la participation des référents habitants en plus des élus, et la possibilité d'organiser des réunions avec ou sans la présence des élus. Une salle sera mise à disposition pour ces réunions.

Présentation du déroulement des ateliers :

Les ateliers ont débuté par une présentation sur les thèmes choisis, suivie d'un échange. Les participants ont ensuite travaillé sur deux des quatre thèmes proposés (Qualité de vie et Environnement) en les classant par ordre d'importance, en fonction des habitudes de vie de chacun.

Ils ont également placé sur des cartes des quartiers les utilisations de chacun à Nivillac, en utilisant des gommettes pour indiquer les activités par quartier ou en dehors. Finalement, la décision a été prise de se concentrer uniquement sur les thèmes 1 et 2, à savoir la qualité de vie et l'environnement.

Une réunion courant janvier sera organisée...

Contact et informations :

democratieparticipative@nivillac.fr

<https://www.nivillac.fr/cadre-de-vie/democratie-participative/>

« Les comptes-rendus complets de conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site internet nivillac.fr »

**ACPA** Association Cantonale de Promotion de l'Agriculture

- HUGUET Patrice
La Hautière
07 85 52 67 40
acpa212@gmail.com

Cinéma La Couronne Association Culturelle et Loisirs (ACL)

- RENAULT Marc
12 Bld de Bretagne
02 99 90 90 63
cinemalacouronne@gmail.com

A.D.M.R Aide à Domicile en Milieu Rural

- ADMR - 2 rue de la Piscine
B.P. 56 - NIVILLAC
02 99 08 54 23
nivillac@admr56.com

A.P.E.L. Saint Joseph (Collège)

- FERRATY Vanessa
Collège : 02 99 90 60 23
apel.saintjosephcollege@gmail.com

A.P.E.L. Ecole Saint Louis

- DAUDIN Alban
2 lourmois
Ecole : 02 99 90 81 19
ecolesaintlouisapel@gmail.com

A.P.E.L. Saint Cry

- Ecole :
02 99 90 75 80

Anciens combattants UNC-AFN

- LOGODIN Georges
6 rue des Bouleaux
02 99 90 98 19

AMICALE DES BOULISTES

- SEIGNARD André
Le Petit Bot
02 99 90 76 43
seignardandre@gmail.com

AMICALE DONNEURS DE SANG

- BERET Patrick
48 rue du Puits 56130 FEREL
02 99 90 67 35
beret.patrick@orange.fr

AMICALE LAIQUE Ecole Andrée CHEDID

- DAVID Ludovic
Ecole Andrée CHEDID
07 77 28 59 01
al.andreechedid56@gmail.com

AMITIE SAINTE MARIE

- THURIAUD Josiane
9 La Mouzinais

A.R.B.R.E. Art Floral, Loisirs Créatifs, Patchwork,

- Peinture sur soie
- BAUDET Béatrice
18 Port-ès-Gerbes
02 99 90 85 81
rochelyre@wanadoo.fr

Association des Veuves et veufs du Morbihan

- GOMBAUD Bernadette
Beumard
02 99 90 64 67

Embarquons avec Dydy

- REGENT Sabrina
11 Le Boizeul
06 42 80 14 60
cheyenne.56@hotmail.fr

Club « Les Speed Bikes»

- BARRÉ Jean-Michel
3 Trélogo
06 99 80 96 76
speedbikes.nivillac@gmail.com

Club de l'amitié (retraités)

- DELALANDE Lucien
14 le Clos Martin
02 99 90 77 06
lucien.delalande0214@orange.fr

Football Club Basse Vilaine

- TISSOT Frédéric
06 60 70 97 04
tissotfrederic@yahoo.fr

FUTSAL

- ALNO Romain Chez GARDIN Ludovic
21 Le Soleil Levant
06 31 42 91 23
futsalclubvilaine@laposte.net

Basket Club de la Vilaine

- GRUEL Nathalie
5, Trelogo
06 73 65 38 77
secretariat.bcvnivillac56@gmail.com
bcvnivillac.president@gmail.com

Association Danses Nivillacoise

- JOUIN Géraldine
06 77 32 12 91
asso.danse.nivillac@gmail.com

C.M.R (Centre Musicaux Ruraux)

- CAEM Nivillac
02 99 70 33 23
caem@nivillac.fr

Tennis Club Nivillac

- BIZEUL Jérôme
tennis.nivillac@yahoo.fr

Les Soirées Nivillacoises

- DESBOIS Carine
carine.desbois1003@gmail.com

GYM TONIC (adultes)

- CHATAL-FABLET Nicole
06 08 81 41 52
nivillacgymadultes@gmail.com

Association La Tanière

- PARESY Camille
06 30 54 45 43
lataniere.nivillac@gmail.com

Matériel (location pour fêtes..)

- ALLAIN Amédée
13 rue du Calvaire
06 28 41 51 95

Mei Hua Zhuang (Gym Chinoise)

- HACHE Gwenaëlle
06 35 58 30 36
kandela@free.fr

Nivillac Généalogie, Histoire et patrimoine

- CHESNIN Julien
asso.nivillac@gmail.com

SECOURS CATHOLIQUE

- LE ROUZIC
Marie Thérèse
15 rue du Vivier
02 99 90 71 97
mtg.lerouzic@free.fr

TAROT

- COLLIN Jany
17 lotissement de la Ville Jossy
06 40 20 26 03
02 99 91 76 24
collinj27@orange.fr

OGEC Saint cry

- SCHMIT Stéphane
5 La Ville Roux
02 56 24 01 85

OGEC Saint Joseph

- PERRAUD Jean-Louis
10 Port de la Ville Aubin
OGEC Saint Louis
 - BREMENT Guillaume
1 chemin des écoliers
Ecole : 02 99 90 81 19

**Association communale de Chasse Agréée (ACCA)**

- HEBEL Guy

3 rue Joseph Dano
06 28 23 68 82
guy.hebel@laposte.net**SPORT NATURE ROCHE VILAINE**

- TROUDE Emmanuel

Lotissement des Sapins
06 05 10 74 14
teamsnrv@gmail.com**Université du Temps Libre Pays de Vilaine**

- OILLIC Pierre

Le Clos Martin
06 80 65 24 04
<http://utlbzh.fr/pays-de-vilaine>
utlpdv@gmail.com**Scouts et guide de France Groupe Les Korrigans**

- HUBERT Sophie

06 37 07 76 37
sophie.sgdf.lrb@gmail.com**Association des Sapeurs Pompiers Moniteurs de secourisme de Basse Vilaine**

- PAGE Pierre Yves

Centre de secours de Nivillac
asso.secourisme.lrb@gmail.com**Association «2 brouclottes»**(Théâtre)

- DOBROWLSKI Armelle

06 20 40 65 81
2brouclottes@gmail.com**Association des Navigateurs de Foleux**

- ANGIBAUD Alain (Président)
- LORIOT Philippe (Vice président)

Le port Capitainerie 56350 BEGANNE
07 86 86 97 71
assonautic.foleux@gmail.com**Le Souvenir Français**

- DUVAL Annie (Vice-Présidente)

24 Clos des Métairies
02 99 90 64 90
duvalbrieux@free.fr**Le Réflexe Bien-Etre** Association Reflexologie

- GUEDON Béatrice

12 place Saint Pierre
06 08 48 10 93
beatriceguedon@gmail.com**LA CHAPELLE SAINTE MARIE**

- LOGODIN Xavier (Président)

advenard.annick@orange.fr**Nivillac Natation**

- Bruno THOMAS

secretaire.nivillac.natation@gmail.com**Photo-Club de la Vilaine Maritime**

- BORDES-PAGES Gilles

06 80 48 03 86
gbpdp@orange.fr**Coup de pouce aux devoirs**

(école Saint-Louis)

- DAVID Marcelle

02 99 90 75 02**Comité des fêtes**

- HOCHET Lionel

La Ville au Scéour
06 81 90 14 38
hochet.lionel@orange.fr**Association Vivre à Folloux**

- MAGREZ Jean-Jacques

35 Folloux 56130 NIVILLAC
06 83 65 79 20
56vivrefolloux@gmail.com**Equifano**Le Fano
equifano@gmail.com**Breizh Brokus**

- VAUDOUX Thomas

16 rue des mésanges
06 50 79 70 57
breizh.brokus@gmail.com**Equilibre sérénité yoga**

- GUERIN Mauricette

07 83 17 45 28
mauricette.guerin56@gmail.com**Association Perles d'Orient**

- GERGAUD Véronique

06 77 04 03 31
perlesdorient56@outlook.fr**1 2 3...Créez**

- TUMELAIRE Aline

07 87 77 48 29
Aquatric56@yahoo.com**Réseau d'entrepreneurs Bretagne Sud**

- ROUSSEL Victoria

07 69 63 64 87
reseauentrepreneurs56@gmail.com**Basse Vilaine Badminton**

- BOEFFARD Frédéric

06 45 94 98 35
bad.nivillac@gmail.com**Les Ailes de Vilaine**

- HOCHET Lionel

06 81 90 14 38
hochet.lionel@orange.fr**Bu Shin Kan Dojo Sud Vilaine**

- LE MOING Xavier

06 23 33 02 48
bushinkan.dojosudvilaine@gmail.com**Association Sport Mécanique Cycrien**

- BOMPOIL Joseph

06 70 92 86 83
jojjobompoil@gmail.com**GYM Kids Nivillac**

- COLIAS Camille

06 01 45 75 85
gymkidsnivillac@gmail.com**En Avant Saint-Cry**

- M. PÉDRON André

205 Coilly
06 78 54 09 08
andre@pedron.info**Associations extérieures pratiquant des activités à Nivillac****Marzan Boxing Club**

- MORICE Franck

marzanboxingclub@gmail.com**Association Jouer sur les mots**

- ROUSSE Audrey

06 66 24 47 03**REVIVAL**

- MEZAC Jocelyne

06 88 92 65 35
anaellemezac@yahoo.fr**Association Loisirs Danse**

- BAUMIER David

siège social : SAINT-DOLAY
06 83 84 76 79
associationloisirsdanse@yahoo.fr
www.loisirsdanse.fr**Fréquence Vocale**

- Madame DABIN

frequencevocale.432@gmail.com**ZUMBA**

- PEREZ Amalia

06 08 09 63 89

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

QUI ?

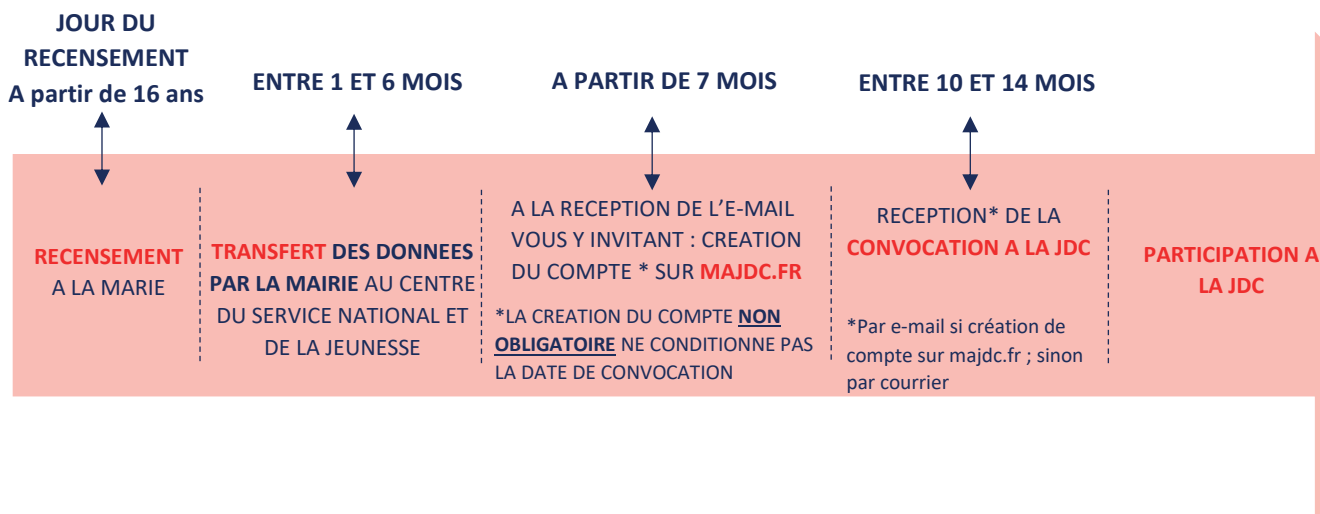
- ✓ Tous les français
- ✓ 16 à 25 ans

COMMENT ?

En Mairie :

- ✓ Présentation de la carte nationale d'identité en cours de validité ou tout document justifiant de sa nationalité française et livret de famille

PARCOURS DU RECENSEMENT



Votre situation évolue ?

DEMEMAGEMENT/CHANGEMENT
ETABLISSEMENT SCOLAIRE/AUTRE...

1. Assurez-vous que la réponse ne se trouve pas sur votre **espace majdc.fr**
2. Espace **FAQ** :
<http://presaje.sga.defense.gouv.fr/faq>
3. **CHATBOT** :
<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>
4. **Contactez le Centre du service national et de la jeunesse de BREST**

CONTACT

Centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) de BREST

Par courrier : BCRM Centre du service national et de la jeunesse CC 81 29240 BREST cedex 9

Par e-mail : csnj-brest.trait.fct@intradef.gouv.fr

Par téléphone : **09 70 84 51 51** (appel non surtaxé) Du lundi au jeudi : 09h00-12h00 ; 13h30-16h30 / Vendredi : 09h00-12h00 ; 13h30-15h30